



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022



L'essentiel & plus encore

Avant propos

Etienne LE MAUR, Directeur Général de la MSA Berry-Touraine



On peut se réjouir au moins de deux points concernant l'année 2022 : d'abord un retour presque à la normale du fonctionnement de la société après la crise sanitaire ; ensuite un retour presque à la normale aussi du fonctionnement de l'institution après la négociation COG.

Pour la première perturbation, elle nous aura obligés à inventer un nouveau mode de fonctionnement : le télétravail « massif » subi, et l'intégrer ensuite de façon pensée et organisée dans notre quotidien d'entreprise, sans que cette modalité n'altère la qualité du travail.

Pour la seconde, elle nous aura amenés à fonctionner aussi en format de crise, car aucun des organismes MSA locaux ou nationaux ne pouvait alors recruter durant l'année 2021, et tous ont dû vivre en mode parfois dégradé, sans pour autant que les publics que nous servons n'aient pu percevoir substantiellement cette difficulté majeure.

Je voudrais donc, à cet égard, remercier l'ensemble du personnel et les forces vives constitutives de la MSA pour cette capacité d'adaptation, jamais démentie, et le sens aigu du service, jamais pris en défaut.

Et durant ces longs mois, nous n'avons pas faibli sur l'innovation de service, malgré le contexte. On peut ainsi relever au titre de 2022 :

- ▶ L'ouverture d'une seconde France Services, à Romorantin (41), en avril, avec l'accent mis sur l'accès aux droits et l'accompagnement numérique en plus du service offert ordinairement en agence MSA.
- ▶ La maîtrise et la réduction des stocks et délais de paiements.
- ▶ Le déploiement de la nouvelle politique d'accueil en février pour renforcer notre proximité, reposant sur 16 points d'accueil, des permanences mensuelles dans 6 France Services, 3 jours d'accueil par semaine sur rendez-vous sur les sites principaux et maintien de rendez-vous dans les agences, 1 jour d'accueil tout venant par semaine sur les 3 sites principaux.
- ▶ La possibilité désormais, sur l'application smartphone « ma MSA & moi », de déposer des documents, mais aussi de demander un rendez-vous, ou encore de procéder directement à une réclamation.
- ▶ Une mission temporaire confiée à la PFS CAF sur Châteauroux, en plus de sa mission déléguée, pour aider les CAF à l'accompagnement d'une évolution institutionnel particulièrement lourde : la nouvelle numérotation des bénéficiaires des CAF.
- ▶ En matière d'action sociale et de développement social local, un investissement dans le dispositif d'accompagnement des 1 000 premiers jours de l'enfant aux côtés de la CAF, un soutien des structures permettant de « Grandir en Milieu Rural », une valorisation des services de la MSA auprès des élèves proches de l'installation, le déploiement du programme Declic pour la prévention santé des personnes en situation de précarité.
- ▶ La mise en place de la nouvelle gouvernance Mal Être avec une place essentielle de la MSA et la réactivation de la formation de son réseau Sentinelles.
- ▶ Un accompagnement renforcé des entreprises sur leur système déclaratif DSN.
- ▶ Des actions de prévention des risques professionnels et de sensibilisation à l'occasion de grands événements comme Terres de Jim, Ferme Expo ou auprès des étudiants de la Région de la filière Jardins Espaces Verts sous forme de challenge.

Voilà pour le plus saillant, pour ne citer que ceux-là parmi la multitude d'initiatives du quotidien et d'améliorations constantes de l'organisation interne. Ces résultats sont le fruit des efforts de tous au sein de la MSA Berry-Touraine et de l'élan institutionnelle, précieux lui aussi.

Merci enfin aux élus de leur confiance, de leur soutien et de leur implication dans cette dynamique.



Rapport d'activité

2022

Conception : Service Communication MSA Berry-Touraine

Photos : Service images CCMSA - Adobe Stock

Impression : IMSA - avril 2023



Sommaire

LA MSA BERRY-TOURAINNE

Le Conseil d'Administration	p. 7
Les instances de décisions	p. 8
L'organigramme.....	p. 9

LA PROTECTION SOCIALE

La population protégée.....	p. 11
Les prestations	p. 13
Le financement.....	p. 20

L'ACTION SUR LES TERRITOIRES

La santé sécurité au travail	p. 27
Les actions médicales	p. 30
La prévention santé	p. 33
La Solidarité et le Développement des Territoires	p. 35
Les relations de proximité	p. 41

LA GESTION

Le compte de résultat	p. 46
Le bilan général	p. 47

LEXIQUE	p. 49
----------------------	-------

La MSA Berry-Touraine



Le Conseil d'Administration

Les instances de décisions

L'organigramme

Le Conseil d'Administration

Composé de 30 administrateurs, le Conseil d'Administration est notamment chargé de :

- ❖ définir les orientations générales concernant la gestion et le fonctionnement de la caisse,
- ❖ adopter le budget,
- ❖ déterminer la politique d'Action Sanitaire et Sociale et de Santé-Sécurité au Travail.

1^{er} COLLÈGE

Mme BARON Christelle

La-Chapelle-Vicomtesse (41)

M. BARRE Bernard

Lingé (36)

M. CORMERY Pascal (Président)

Neuvy-le-Roi (37)

M. GAUSSANT Fabrice (Vice-Président)

Montrieux-en-Sologne (41)

M. GEORGE Dominique

Montreuil-en-Touraine (37)

M. LUGNOT Jean-Marie

Nuret-le-Ferron (36)

M. ROBIN Pierre

Chanceaux-sur-Choisille (37)

M. SÉMION Michel

Levroux (36)

M. TERRIER Guy

Villexanton (41)

2^{ème} COLLÈGE

M. BLIN Daniel

L'Île Bouchard (37)

M. BULTEL Didier (1^{er} Vice-Président)

Châteauroux (36)

M. CHARASSON Denis

Arthon (36)

M. DOUCET Claude

Valençay (36)

M. FAUCHÉ Jean-Louis

Saint Avertin (37)

M. GAILLARD Joël

Thésée (41)

M. JOUANNET Jean-Noël

Joué-lès-Tours (37)

M. LAMY Stéphane

Muides-sur-Loire (41)

Mme OUÉDRAOGO Isabelle

Ballan-Miré (37)

M. PITARD Serge

Saint-Claude-de-Diray (41)

M. THÉBAULT Bernard

Maillet (36)

M. VAILLANT Claude

Blois (41)

3^{ème} COLLÈGE

M. DENORMANDIE Arnaud (GAEC de l'Abbé) (Vice-Président)

Fougerolles (36)

M. JOUBERT Régis (GAEC du Chanvre)

Perrusson (37)

Mme LATOUR Anne-Sophie (Groupement d'Employeurs de Touraine)

Chambray-les-Tours (37)

Mme LEMAIRE Brigitte (Environnement 41)

Blois (41)

M. QUANTIN Jean-Philippe (SCEA de la Popinellerie)

Luçay-le-Libre (36)

M. SIMIER Hervé (SCEA Simier)

Faverolles-sur-Cher (41)

Représentants de l'UDAF

M. JOUBERT Jean

Betz-le-Château (37)

Mme ROCHOUX Annie

Chassignolles (36)

UDAF 41

(en cours de désignation)

Représentants du CSE (voix consultative)

Mme Christelle BEAUGILLET (36)

M. GENTIL Vincent (41)

M. LOISEAU Nicolas (37)

Les instances de décisions

Les comités et commissions au sein du Conseil d'Administration préparent les travaux de ce dernier. Ils émettent des avis et décident, par délégation, dans leur domaine d'attribution propre. Les principaux comités et commissions sont les suivants :

Le Comité Paritaire d'Action Sanitaire et Sociale (CPASS)

Le CPASS est composé de 9 administrateurs salariés et de 9 administrateurs non salariés. Le président est élu pour un an. La présidence est assurée alternativement par un non-salarié et par un salarié.

Sa mission est de faire des propositions au Conseil d'Administration en vue de définir la politique d'Action Sanitaire et Sociale (ASS) de la caisse dont découlera notamment le règlement de prestations extra-légales et de formuler un avis sur les orientations et sur le budget d'ASS. Il décide également de l'attribution des aides.

Le CPASS s'est réuni à 5 reprises en 2022.

Le Comité Paritaire d'Action Sanitaire et Sociale Restreint (CRASS)

Composé de 2 administrateurs non salariés et de 2 administrateurs salariés désignés respectivement par les membres non salariés et salariés du Comité Paritaire d'Action Sanitaire et Sociale.

Le CRASS examine des dossiers pour des prestations extra-légales faisant l'objet d'un règlement et fait le point sur l'utilisation des crédits.

Le CRASS s'est réuni 10 fois en 2022.

La Commission de Recours Amiable (CRA)

La CRA est composée de 2 administrateurs salariés et de 2 administrateurs non salariés avec leurs suppléants. Les désignations interviennent au début de chaque année civile.

Elle examine les situations de litige entre les assurés et la MSA portant sur l'application de la législation, ainsi que les demandes de remise de majorations et pénalités de retard.

La CRA s'est réunie 11 fois en 2022.

Le Comité de la Protection Sociale des Non-Salariés Agricoles (CPSNS)

Le CPSNS est composé de 15 administrateurs non-salariés et d'un représentant de l'UDAF. Il est présidé par un administrateur du collège des non-salariés.

Le CPSNS donne un avis sur les demandes de remise de pénalités de retard pour les cotisations sociales des exploitants, sur les aides incitatives à destination des non salariés et sur le budget de prévention des risques professionnels des non-salariés.

Le CPSNS s'est réuni 3 fois en 2022.

Le Comité de la Protection Sociale des Salariés Agricoles (CPSS)

Le CPSS est composé de 12 administrateurs salariés, 6 administrateurs non-salariés et deux représentants de l'UDAF. Il est présidé par un administrateur du collège des salariés.

Le CPSS donne un avis sur le budget de prévention des risques professionnels des salariés, sur les demandes de remise de pénalités de retard des cotisations sociales pour les employeurs de main d'œuvre et sur les aides incitatives à destination des salariés.

Le CPSS s'est réuni 3 fois en 2022.

La Commission des Marchés

Composée de 4 membres titulaires + 4 suppléants. Le Président est élu par les membres de la commission. Le Directeur et l'agent comptable (ou leurs représentants) siègent avec voix consultative.

Cette Commission est chargée d'analyser les offres faites en réponse aux marchés publics, d'attribuer les marchés et d'en informer le Conseil d'Administration.

Elle s'est réunie 1 fois en 2022.



L'organigramme de l'entreprise au 1^{er} avril 2023



L'effectif CDI au 1er avril 2023 est de **324 personnes physiques**.

Cet effectif correspond à **307,5 Equivalents Temps Plein**.

La protection sociale



La population protégée

Les prestations

Le financement

La population protégée

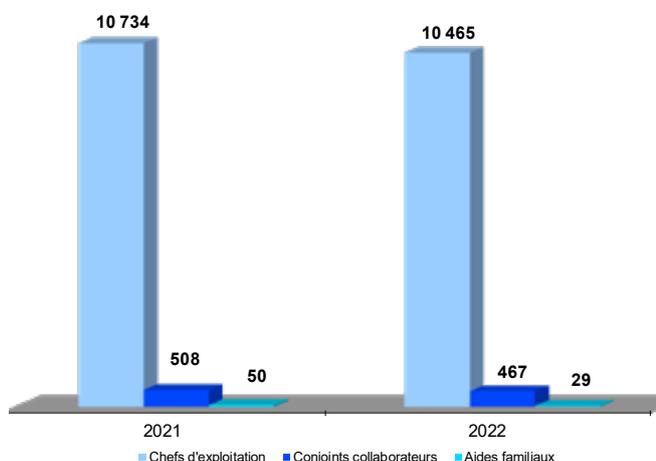
Les actifs

Les exploitants agricoles

- 2,9 %

d'actifs agricoles non-salariés, toutes catégories confondues.

*Évolution de la population agricole active
(par catégorie)*



Le nombre d'actifs agricoles non salariés est passé sous la barre des 11 000 en 2022 : 11 292 non salarié en 2021 à 10 961 non salarié en 2022 soit -2,9 %.

En 2022, il est dénombré 386 nouveaux installés soit -13,65 % par rapport à 2021 (447).

En 2022, les Chefs d'Exploitation bénéficiaires de l'exonération JA en 1^{ère} année sont en augmentation, 231 chefs d'exploitation installés ont bénéficié de l'exonération jeunes agriculteurs 1^{ère} année contre 215 en 2021, soit + 7,44 %.

Au total, 1 075 nouveaux installés ont bénéficié de l'exonération jeunes agriculteurs de la 1^{ère} à la 5^{ème} année en 2022, contre 1 031 en 2021.

Le nombre de chefs d'exploitation à titre exclusif a diminué de -225 pour atteindre 8 168 en 2022, le nombre de chefs d'exploitation à titre secondaire a également diminué : il est passé de 1 341 en 2021 à 1 263 en 2022. Le nombre de chefs d'exploitation à titre principal a quant lui légèrement progressé : 1 034 en 2022 alors qu'il était de 1 000 en 2021.

Le nombre de conjoints collaborateurs est de 467 en 2022 et diminue de -8,1 % (508 en 2021).

A noter que le statut de collaborateur d'exploitation est limité à 5 ans depuis le 1^{er} janvier 2022. Cette limitation est issue de la loi Chassaing dans le but de :

- limiter l'éventuelle situation de dépendance économique du collaborateur à l'égard du chef d'exploitation ou d'entreprise agricole,
- permettre aux assurés concernés de s'ouvrir de véritables droits sociaux au cours de leur vie professionnelle et lors de leur retraite.

Le nombre d'aides familiaux est de 29 en 2022 contre 50 en 2021.



Les retraités

- 3,17 %

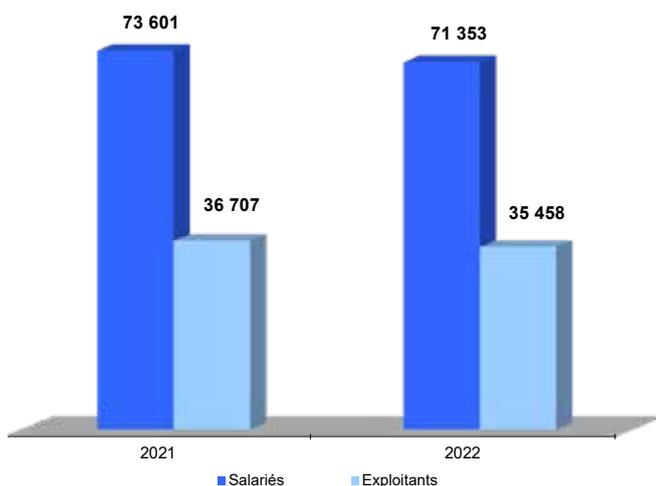
106 811 adhérents sont bénéficiaires d'une retraite en 2022, dont 35 458 d'une retraite d'exploitant et 71 353 d'une retraite de salarié.

Au global, le nombre de bénéficiaires d'une retraite est en diminution de -3,17% par rapport à 2021. Le nombre des bénéficiaires d'une retraite d'exploitant diminue d'une façon similaire aux bénéficiaires d'une retraite de salarié, respectivement à près de -3% en 2022.

Cette baisse est la conséquence :

- de la baisse constante de notre population non-salariée agricole active et retraitée
- du report de départ à la retraite de certains assurés NSA désireux d'augmenter leur montant de retraite par de la surcote
- de l'impact du dispositif LURA à effet du 01/07/2017 qui réglemente la mise en paiement des pensions des poly-pensionnés salariés par le dernier régime d'affiliation.

Évolution de la population retraitée



Les prestations

Les prestations santé

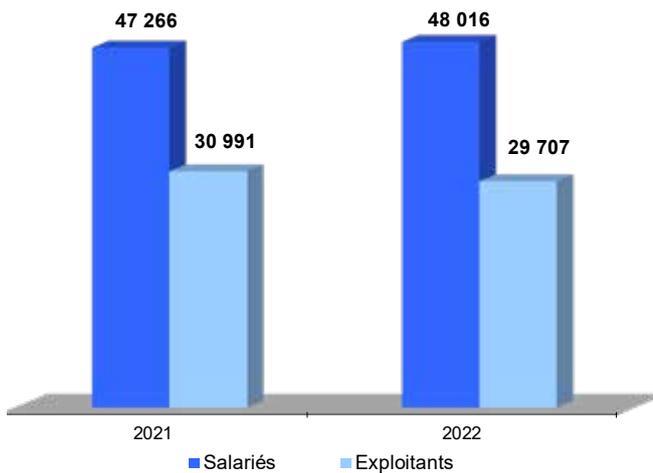
Les personnes protégées

77 723

personnes protégées en 2022, un chiffre en diminution de -0,7 %.

Au 31 décembre 2022, le nombre de personnes protégées dans le cadre de l'assurance maladie est de 77 723 personnes. Ce nombre diminue de -0,7 % par rapport à l'année précédente (78 267 personnes protégées en 2021). La population protégée en maladie augmente de +1,6 % chez les salariés et diminue de -4,1 % chez les non-salariés.

Évolution du nombre de personnes protégées



Le montant des prestations versées

155,34 millions d'euros

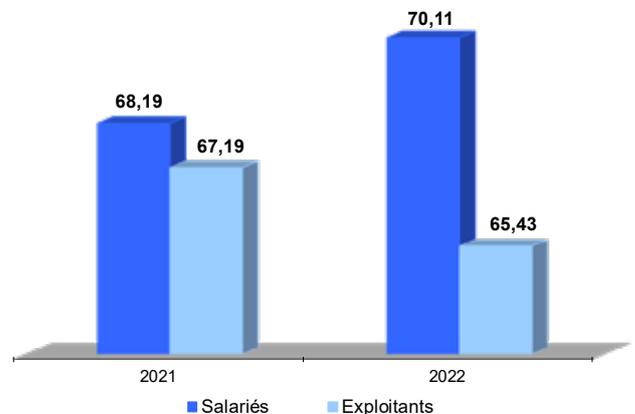
de prestations versées en 2022, dont 68,82 millions d'euros aux exploitants et 86,52 millions d'euros aux salariés, au titre de la maladie, de l'invalidité, des accidents du travail et des prestations décès et prévention santé.

Le montant des prestations versées est en très légère hausse par rapport à 2021 (155,1 millions d'euros).

Les prestations d'assurance maladie-maternité

Au total, les dépenses d'assurance maladie-maternité (hors dépenses hospitalières) s'établissent en 2022 à 135,54 millions d'euros. Elles enregistrent une augmentation de +0,12 % par rapport à 2021.

Évolution des dépenses d'assurance maladie-maternité en millions d'euros



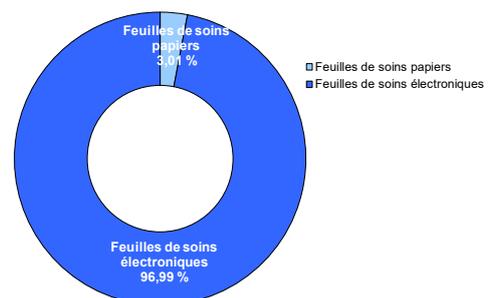
Le traitement des feuilles de soins

97 %

des feuilles de soins traitées sont des feuilles de soins électroniques.

2 045 758, c'est le nombre total des feuilles de soins reçues en 2022 (1 984 132 feuilles de soins électroniques en 2022 en diminution de -0,6% par rapport à 2021 et 61 626 feuilles de soins papier en baisse de -8,4 % par rapport à 2021). Nous constatons une baisse globale de -1 % par rapport à l'année 2021.

Volume des feuilles de soins traitées en 2022



Les accidents du travail et maladies professionnelles

Le nombre d'accidents de travail et maladies professionnelles pris en charge par la MSA Berry-Touraine pour les non salariés diminue de - 8,1 %, avec une augmentation des dépenses de 6,2 %.

Le nombre d'accidents de travail et maladies professionnelles pris en charge pour les salariés diminue de -9,6 % avec une augmentation des dépenses de 1,7 %.

Évolution des accidents du travail et de maladie professionnelles

	Exploitants		Salariés	
	2022	% évol.	2022	% évol.
Nombre d'accidents	193	-8,10 %	1 115	-9,57 %
Montants versés (en euros)	1 970 896,93	4,63%	9 805 177,92	1,64 %

Les pensions d'invalidité

Le nombre de bénéficiaires de pension d'invalidité pour les exploitants diminue de -2,5% et augmente de 3,2 % chez les salariés. Les dépenses liées aux pensions d'invalidité augmentent de 6,2 % pour les non-salariés et de 8,4 % pour les salariés.

Évolution des pensions d'invalidité

	Exploitants		Salariés	
	2022	% évol.	2022	% évol.
Nombre de bénéficiaires	199	-2,45%	707	3,21 %
Montants versés (en euros)	1 211 164,78	6,19%	6 274 712,88	8,41 %

Évolutions réglementaires

► Pour les IJ Accidents du Travail /Maladies Professionnelles

Evolution des imprimés Cerfa d'Avis d'Arrêt de Travail et du Certificat Médical Accident du Travail / Maladie Professionnelle (LTC DMSI 2022-277 du 06/05/2022).

Jusqu'au 06/05/2022, le médecin établissait une prescription en remplissant l'imprimé « Certificat Médical Initial » (CMI) qui comporte les éléments nécessaires à l'instruction d'un dossier AT ou MP et ceux relatifs aux soins ou à la prescription d'arrêt de travail en lien avec l'AT ou la MP.

A compter du 07/05/2022 : 2 imprimés CERFA distincts :

- Le 1^{er}, un nouveau certificat médical initial accident du travail _maladie professionnelle (Cerfa n°11138*05 CM-BIS) où il doit être indiqué avec précision ses constatations, nécessaires à la détermination de l'origine traumatique ou morbide des lésions et les conséquences de l'accident ou ses suites éventuelles si les conséquences ne sont pas exactement connues (état de la victime, le siège et la nature des lésions),

- Le 2^{ème}, l'Avis d'Arrêt de Travail (Cerfa AAT n° n° 50069#06 _ PRN-BIS S 3116) pour prescrire un arrêt de travail, quel que soit le risque maladie-maternité ou AT/MP.

► Pour les IJ maladie maternité/Paternité

La loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2022 accorde le versement d'indemnités journalières forfaitaires aux pères non-salariés agricoles pour la prise en charge du congé de paternité dès lors qu'ils ne peuvent pas bénéficier d'un remplacement.

A compter du 1^{er} janvier 2022, les pères et les personnes qui vivent avec la mère peuvent bénéficier d'Indemnités Journalières forfaitaires lorsqu'ils ne peuvent pas prétendre à l'attribution d'une allocation de remplacement et faute d'avoir trouvé un remplaçant.

Cette indemnisation s'applique aux NSA qu'ils soient chefs d'exploitation, collaborateurs ou aides familiaux et pour les durées prévues pour le nouveau congé de paternité.

Indemnités forfaitaires maternité – Exploitantes

A compter du 01/01/2022, le versement des IJ forfaitaires est possible pour les collaborateurs / collaboratrices et aides familiaux pour les congés de maternité et d'adoption.

Création d'un capital décès dans le régime des Non-salariés agricoles

En application de l'article 98 de la LFSS pour 2022, un capital décès est versé aux ayants droit des chefs d'exploitation et d'entreprise, des aides familiaux, et des associés d'exploitation ainsi qu'aux collaborateurs d'exploitation ou d'entreprise agricole décédés qui bénéficiaient d'une prise en charge des frais de santé par le régime AMEXA.

Seuls les assurés décédés actifs ouvrent droit au versement d'un capital décès ; les assurés retraités n'ouvrent donc pas droit au capital décès.

L'attribution du capital décès est subordonnée à une durée minimale d'affiliation de l'ouvrant droit décédé dans le régime des non-salariés agricoles. L'assuré décédé doit être affilié en AMEXA depuis au moins un an.

Le nouveau dispositif de versement du capital décès est applicable aux décès survenus à compter du 1er janvier 2022.

Indemnité Journalière à Temps Partiel Thérapeutique : nouveau calcul

Depuis le 1^{er} septembre 2022 des nouvelles modalités de calcul des Indemnités Journalières à temps partiel thérapeutique s'appliquent.

Ces nouvelles modalités s'appliquent aux premiers arrêts à temps partiels ayant une date de début postérieure au 01/09/2022.

Le nouveau mode de calcul de l'indemnité journalière pour un temps partiel thérapeutique est réalisé en fonction d'une nouvelle donnée « Perte de Salaire ».

Le nouveau calcul de l'indemnité journalière à temps partiel thérapeutique est Montant « Perte de salaire » / Nombre de jour de la période déclarée en temps partiel.

La DSN actuelle ne permet pas à l'employeur de déclarer tous les éléments nécessaires au calcul de l'Indemnité journalière à temps partiel thérapeutique.

L'employeur doit en complément de la DSN mensuelle produire une attestation de salaire avec toutes les données nécessaires. Il doit également déclarer sur un courrier la notion de perte de salaires.



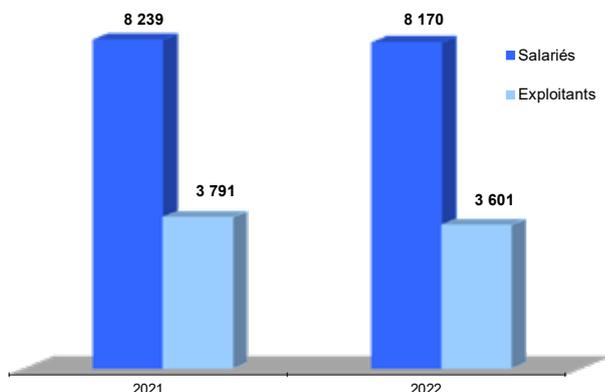
Les prestations famille

Les bénéficiaires

11 771

familles de la MSA Berry-Touraine ont bénéficié de prestations familiales en 2022 ; elles étaient 12 639 en 2021, soit une diminution de -6,87 % dont - 5,01 % pour la branche non salariée agricole et -0,84 % pour la branche salariée agricole.

Évolution du nombre de familles allocataires



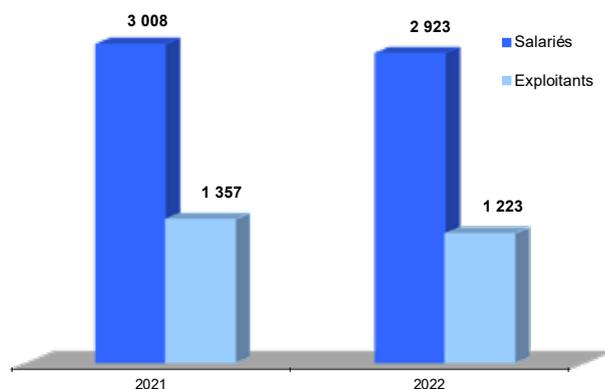
Cette évolution à la baisse s'explique par une érosion du nombre de ressortissants non salarié agricole.

4 146

allocataires ont perçu une aide au logement en 2022 soit - 5,02 % de moins qu'en 2021 dont -2,83 % pour les salariés agricoles et -9,87 % pour les non-salariés agricoles.

Cette évolution s'explique par la réforme des aides au logement, qui a modifié les modes de calcul, en particulier pour les salariés (avec la prise en compte des ressources contemporaines).

Évolution du nombre de bénéficiaires d'aides au logement



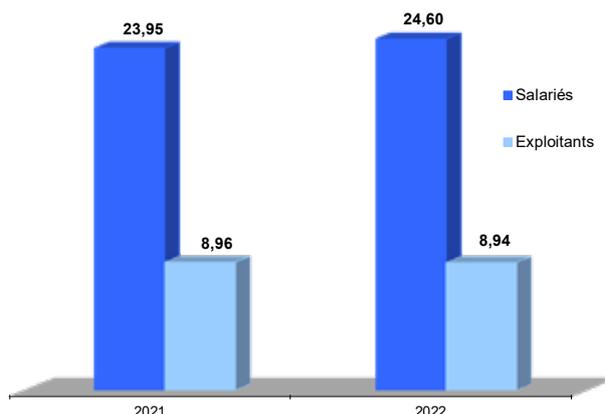
Le montant des prestations versées (hors prime d'activité et RSA)

33,54 millions d'euros

c'est le montant global des prestations familiales et de logement versées en 2022, en augmentation de 1,90 % par rapport à 2021.

Les prestations versées aux familles des salariés représentent 73 % du total de ces prestations, celles versées aux familles des exploitants 27 %.

Évolution des montants versés au titre des prestations familiales et de logement (en millions d'euros)



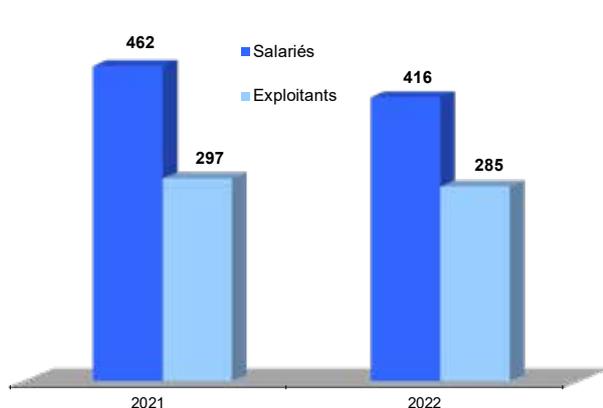
Évolutions réglementaires

Depuis le 1^{er} janvier 2022, pour toute demande ou maintien de droit aux prestations familiales françaises, les ressortissants britanniques doivent présenter un titre de séjour pour justifier de la régularité de leur séjour.

Le Revenu de Solidarité Active

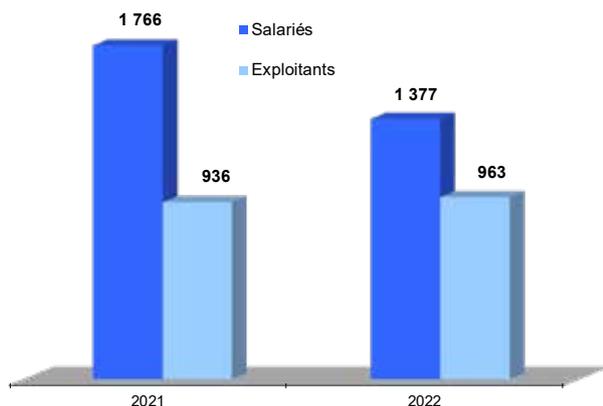
Sur l'année 2022, la MSA Berry-Touraine dénombre 701 bénéficiaires RSA socle contre 759 en 2021, soit une évolution de -7,64 % (-9,96 % pour les salariés et -4,4 % pour les non-salariés) diminution sur les 3 départements gérés. Cette évolution peut s'expliquer par un meilleur retour à l'emploi salarié.

Évolution du nombre de bénéficiaires du RSA



En 2022, le montant global versé au titre du revenu de solidarité active s'élève à 2,340 millions d'euros contre 2,702 millions d'euros en 2021, soit une diminution de -13,40 %.

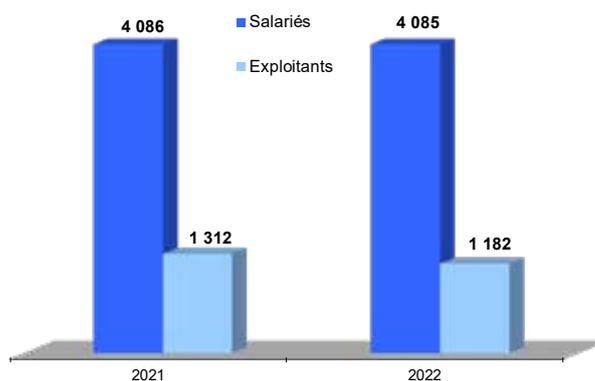
Évolution des montants versés au titre du RSA
(en milliers d'euros)



La Prime d'Activité

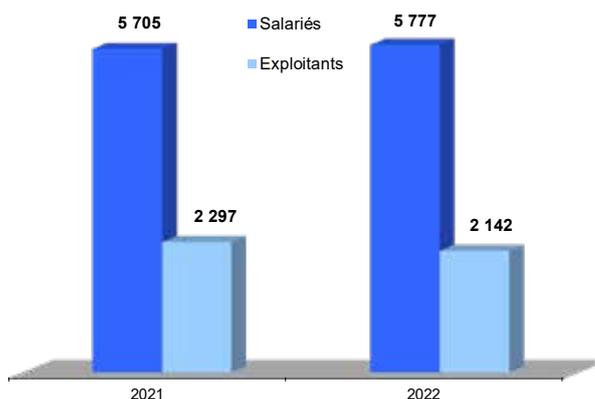
La MSA Berry-Touraine dénombre 5 267 bénéficiaires en 2022 contre 5 398 en 2021, soit une évolution sur les 3 départements de -2,43 % (-0,02 % pour les salariés, et de -9,91 % pour les non-salariés).

Évolution du nombre de bénéficiaires de la prime d'activité



En 2022, le montant global versé au titre de la prime d'activité s'élève à 7,919 millions d'euros contre 8,002 millions d'euros en 2021, soit une diminution de -1,04%.

Évolution des montants versés de la prime d'activité
(en milliers d'euros)



Les prestations retraite

Les bénéficiaires

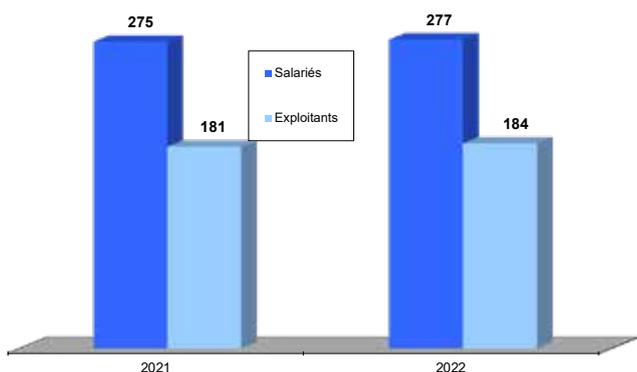
1 792

nouvelles retraites ont été attribuées en 2022 (1 040 salariés et 752 exploitants) contre 1 698 en 2021 ; un chiffre en augmentation de : + 5, 54%.

Cette augmentation s'applique de façon répartie entre les salariés (+ 6,89 %) et les non-salariés (+ 3,72 %).

Le nombre des départs en retraite anticipée au global est en légère augmentation avec 461 départs enregistrés sur l'année 2022 contre 456 en 2021 (+ 1,10 %), un peu plus importante en non-salariés agricoles (+ 1,66 %) qu'en non-salariés agricoles (+ 0,73 %).

Évolution du nombre de départs en retraite anticipée



Le montant des prestations versées

401,90 millions d'euros

c'est le montant global des retraites versées en 2022, augmentation de + 1,98 % par rapport à 2021.

Le montant global des retraites versées aux exploitants est en augmentation de + 2,73 % par rapport à 2021. Le montant global des retraites versées aux salariés évolue également à hauteur de +1,20 %, résultat du dispositif LURA qui voit le montant moyen des pensions s'ajuster du fait de carrières inter régimes et des revalorisations annuelles.

L'augmentation des retraites 2022 est le fruit des revalorisations des retraites de 1,1 % au 1^{er} Janvier et des 4 % appliqués en juillet 2022.

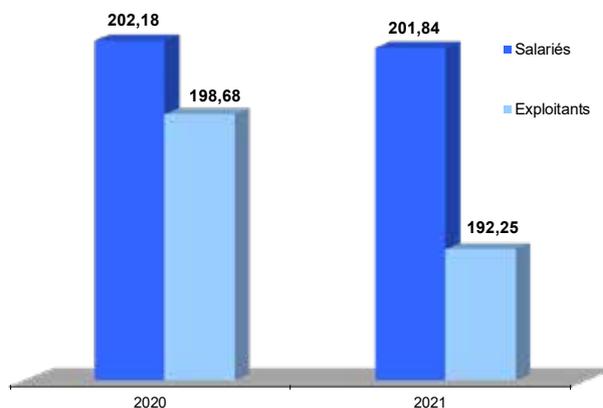
Au titre des non-salariés, l'application de la mesure Chassaing 2 (Loi 2021-1679 du 16/12/2021) de Janvier 2022 est venue impacter les pensions des non salariés agricoles. En Berry-

Touraine près de 5 300 assurés ont été concernés pour près de 282 000€ €.

Le montant versé au titre de la retraite complémentaire obligatoire des exploitants (RCO) s'élève à 29,73 millions d'euros et est en large augmentation par rapport à 2021 (+ 29,74 %), bien que l'on enregistre une diminution des bénéficiaires de la RCO de 19 243 personnes contre 19 647 en 2021 (- 2,06 %).

Cette augmentation est principalement due à l'application de la mesure Chassaing 1 (Loi 2020-839 du 3 juillet 2020 et son décret d'application 2021-769 du 16 juin 2021) qui portait le seuil à 85 % du SMIC net agricole pour une carrière complète du chef d'exploitation et qui s'est appliquée sur une année complète en 2022 contre 2 mois seulement en 2021.

Évolution des montants versés (en millions d'euros)



Évolutions réglementaires

REVALORISATION DES PENSIONS

Retraite de base

Salariés / Non salariés :

✗ Revalorisation des avantages vieillesse au 01/01/2022 :

o Revalorisation nationale de 1,10 %

✗ Revalorisation des avantages vieillesse au 01/07/2022 :

o Revalorisation exceptionnelle nationale de 4 %

Retraite Complémentaire

✗ Retraite Complémentaire Obligatoire (RCO)

✗ Revalorisation du SMIC net Agricole au 1^{er} Janvier 2022 pour le calcul du complément différentiel de RCO Droit Propres

✗ Revalorisation des points de RCO Droits Propres à effet Janvier 2022

✗ Revalorisation des points de RCO Droits Propres à effet Juillet 2022 :

- Au 01/01/2022 la valeur du point RCO s'élevait à 0,3475

- Au 01/07/2022 la valeur du point RCO s'élevait à 0,3614

EVOLUTIONS LEGISLATIVES

Loi Chassaigne 2

Relèvement du minimum de la retraite de base des conjoints collaborateurs et aides familiaux (ancienne Majoration 2009)

✗ La loi n° 2021-1679 du 17 décembre 2021 et le décret d'application n° 2021-1919 , publié le 30/12/2021 visant à assurer la revalorisation des pensions de retraites agricoles les plus faibles en France continentale et dans les outre-mer, dite « Chassaigne 2 » et son décret d'application n° 2021-1919 permet le relèvement du minimum de pension de la retraite de base des conjoints collaborateurs d'exploitation ou d'entreprise agricole et des aides familiaux.

✗ Un montant unique de pension majorée de référence (PMR) est prévu quel que soit le statut de l'assuré (Chef d'exploitation, conjoint collaborateur, aide familial) qui permet le relèvement du montant prévu pour les conjoints collaborateurs et aides familiaux au niveau de celui prévu pour les chefs d'exploitation.

✗ Ce nouveau dispositif s'applique à toutes les pensions de retraite NSA à compter du 1er janvier 2022.

✗ Pour bénéficier de cette majoration NSA, les deux conditions cumulatives existantes depuis la mise en place de la Majoration 2009 restent en vigueur à savoir :

o une condition d'ouverture de droit :

- bénéficier d'une retraite non minorée dans le régime des non-salariés agricoles (NSA) ;
- avoir fait valoir l'intégralité de ses droits dans tous les régimes de retraite de base et complémentaires français et étrangers.

o une condition de service :

- lorsque le montant cumulé de la majoration (bonification pour enfants comprise) et du total des pensions de droit propre et de droit de réversion servies à l'assuré par tous ses régimes de retraite excède un plafond, la majoration est réduite à due concurrence du dépassement. Il est tenu compte de l'ensemble des pensions de droit propre et de réversion légalement obligatoires, de base et complémentaires (français, étrangers, organisations internationales).

Aide Inflation

Les personnes concernées par cette aide sont celles résidant régulièrement dans les territoires ci-dessous : France métropolitaine, Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Saint-Barthélemy Saint-Martin, Mayotte, Saint-Pierre-Et-Miquelon

✗ qui bénéficient de certains avantages sociaux (AVFS, SAS-PA sans autre pension de vieillesse, allocation de veuvage) ou d'une pension de vieillesse, de droit direct ou de droit dérivé, de base ou complémentaire, servies par les régimes légaux ou rendus légalement obligatoires dont ASPA et autre minimum vieillesse, au titre du mois d'octobre 2021.

Pour les pensions de retraite, en octobre 2021, percevoir un montant mensuel net inférieur à 2 000 euros après déduction des contributions et cotisations obligatoires (pensions de base + complémentaires, majorations, tous suppléments sauf l'aide constante d'une tierce personne).

L'indemnité inflation est d'un montant de 100 euros par bénéficiaire payée le 25/02/2022.

Le financement

Les cotisations et contributions

Les cotisations des exploitants et cotisants de solidarité

106,20 millions d'euros

de cotisations et contributions émises en 2022 ; un montant de cotisations en progression par rapport à celui de 2021 (+ 8,35 %).

Cette évolution est liée directement à l'évolution de l'assiette des cotisations :

L'Assiette Globale passe de 203 629 979 € à 223 387 766 €, soit une augmentation de 9,71 % sans distorsion entre le réel et le micro-BA.

En Réel, l'Assiette Brute passe de 193 423 590 € à 212 387 766 €, soit une évolution de 9,80 %.

En Micro BA, l'Assiette Brute passe de 10 206 029 € à 11 021 179 €, soit une évolution de 7,99 %.

Le régime du réel reste majoritaire en Berry-Touraine. Il concerne 87 % des CE contre 13 % au niveau du Micro BA. La tendance était identique en 2021.

L'assiette Triennale est retenue par 95 % des CE au régime fiscal du réel en 2022 et 5 % pour le régime du Micro Ba (mêmes tendances qu'en 2021).

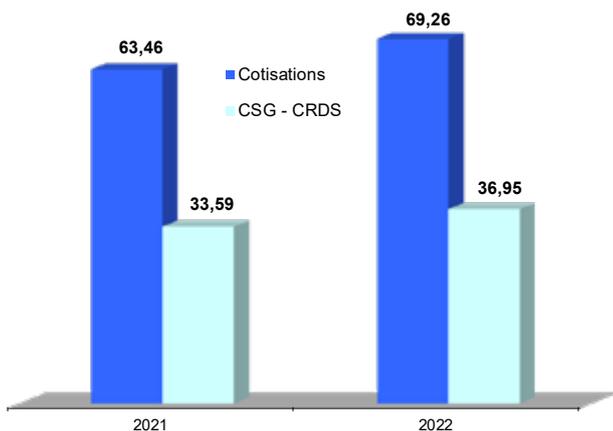
Evolution des Revenus

Le revenu professionnel moyen a progressé de plus de 47,83 % entre 2021 et 2022.

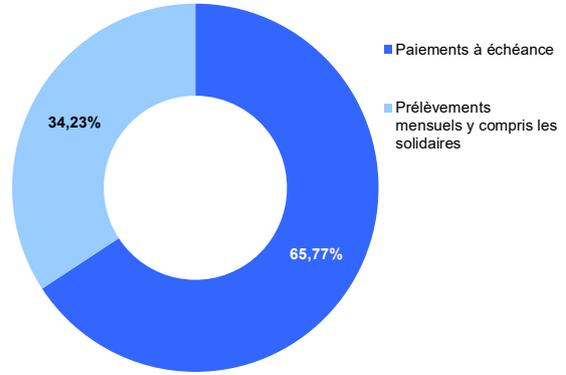
Il passe de 18 455,02 Euros à 27 281,31 € avec une hausse plus marquée sur le département de l'Indre et du Loir-et-Cher respectivement +46,56 % et 51,87 %.

Le nombre de CE avec des revenus <11 % du PLFSS est en baisse de -22,18 %.

Évolution des cotisations et contributions (en millions d'euros)



Répartition des modes de règlement



La répartition entre les paiements à l'échéance (65,77%) et les prélèvements mensuels (34,23 %) est restée stable.

Le régime fiscal des exploitants

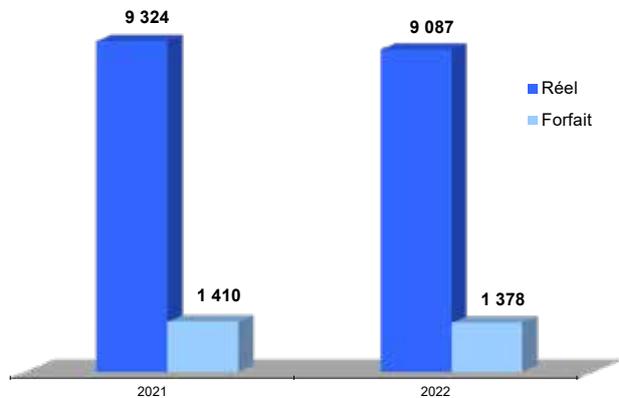
87 %

des exploitants ont choisi un régime d'imposition au bénéfice réel en 2022.

9 087 exploitants sont imposés au bénéfice réel en 2022, alors qu'ils étaient 9 324 en 2021. Ce pourcentage est stable par rapport à 2021.

1 378 exploitants sont imposés dans le cadre du micro Bénéfice Agricole, soit 13 %.

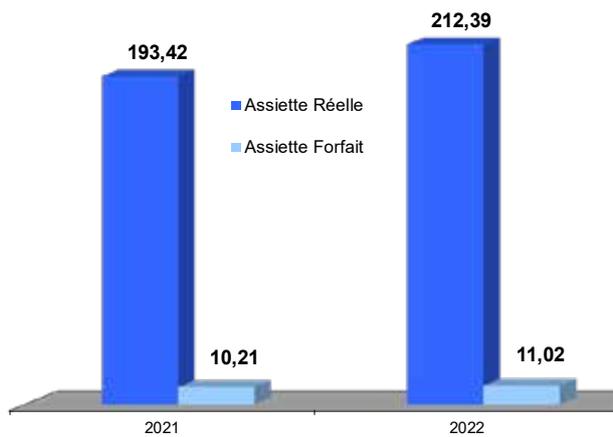
Évolution du nombre des exploitants par régime fiscal



L'assiette des cotisations des exploitants

Au global, en 2022 l'assiette des cotisations a augmenté de 9,7 % soit + 19,78 millions d'euros.

Évolution de l'assiette des cotisations et contributions des exploitants (en millions d'euros)

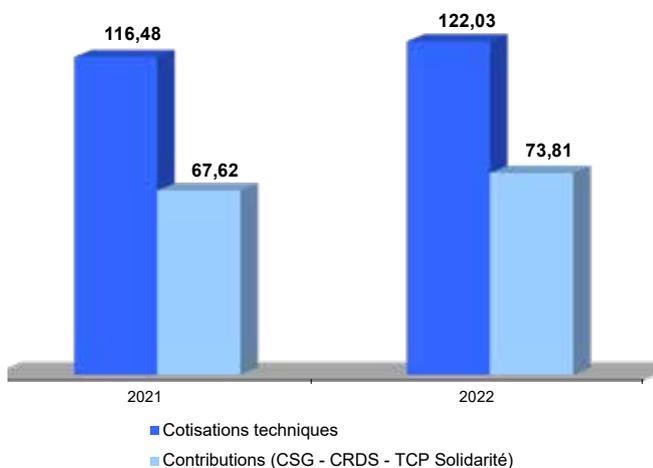


Les cotisations sur salaires

132,78 millions d'euros

de cotisations et contributions (hors CSG CRDS) en 2022 (+ 5,7 %).

Évolution des cotisations et contributions calculées sur les salaires (en millions d'euros)



4 684 entreprises (chiffre issu du tableau de bord pour l'emploi) dont 3 837 en DSN (83 %) et 1 484 en chiffré (TESA+ et simplifié ainsi que DTS).

Les plus gros employeurs de main d'oeuvre sont dans les secteurs culture et élevage spécialisé, viticulture, paysagistes.

Evolution moyenne du nombre de contrats de travail 2021/2022 : 5,67 % tous contrats confondus dont + 5,75 % sur CDD et + 6,48 % pour les CDI.

Les rémunérations évoluent de + 66 842 437 (+ 5,66 %)

2021 = 1 180 431 344

2022 = 1 247 273 781

Évolutions réglementaires

► Mesures pour le pouvoir d'achat

La loi MUPPA vise à protéger le niveau de vie des français en y intégrant notamment des mesures de valorisation du travail et de partage de la valeur ajoutée.

Cela se traduit, pour les salariés, par la création d'une nouvelle prime de partage de la valeur (PPV), la facilitation de la mise en place de dispositifs d'intéressement, l'extension de la déduction de cotisations patronales pour les heures supplémentaires et la possibilité de débloquer les sommes issues de l'épargne salariale.

► Prolongement du dispositif d'exonération lié à l'emploi de travailleurs occasionnels - demandeurs d'emploi (TO-DE)

Au regard des conséquences économiques exceptionnelles liées à la crise sanitaire et afin de soutenir la compétitivité des entreprises de la production agricole dans le cadre de la reprise de l'activité, le dispositif TO-DE a été prolongé de manière transitoire jusqu'en 2022.

Face à une concurrence internationale et européenne qui n'a pas faibli depuis 2019, et au regard des nombreuses crises qui ont marqué le secteur agricole français ces deux dernières années, tant économiques liées à la crise sanitaire que climatiques (inondations de 2021, épisodes de gel inédits de 2021 et 2022, sécheresse de 2021 et 2022) et géopolitiques (guerre en Ukraine), le dispositif est prolongé jusqu'au 1er janvier 2026.

Le recouvrement des cotisations

La Commission de Recours Amiable

303

demandes de remise de majorations de retard en 2022.

Le nombre de dossiers examinés par la Commission de Recours Amiable est resté stable en 2022 au regard de 2021 pour les Exploitants (+2,58%), il a en revanche diminué chez les Employeurs (-67,6%). Le coût moyen des Remises accordées est, quant à lui, constant pour les Exploitants (+0,19%), tandis qu'il est en hausse de 32,33% entre 2021 et 2022 pour les Cotisations sur Salaires. Le taux de Remises reste relativement stable entre 2021 et 2022 pour les Exploitants, il diminue de -24,78% pour les Employeurs.

La forte diminution du nombre de demandes de Remises chez les Employeurs entre 2021 et 2022 s'explique par le contexte Crise sanitaire COVID qui a entraîné une absence de calcul de Majorations sur les validités 2020, 2021 et 2022, d'où une baisse de volume importante.

A cela s'ajoutent les remises automatiques, appliquées en fonction d'un certain seuil et de certaines conditions réglementaires (notamment en cas de retour des DRP dans le mois suivant la date limite de retour, et en l'absence d'impayés durant les 2 dernières années), qui augmentent de 118 % en montant, passant de 23 564 € pour 2021 à 51 588 € pour 2022 (et simultanément de 162 dossiers en 2021 à 227 dossiers en 2022).

Les crises agricoles

257

entreprises en difficulté accompagnées au titre des aides Agridiff

Le montant des allègements de charges sociales sur les fonds de la MSA a diminué, 425 000 € en 2022 contre 503 000 € en 2021, soit une baisse de -15,50 %.

Ces allègements partiels de cotisations personnelles des Exploitants ont bénéficié aux adhérents les plus en difficulté, qui en ont fait la demande.

Détail des aides en 2022 (en euros)

Dispositif	Indre		Indre-et-Loire		Loir-et-Cher		Totaux	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Enveloppe 2022	98	161 073	97	160 826	62	103 101	257	425 000

Évolution des dossiers de remises de majorations

	2022	Évolution
Dossiers cotisations exploitants		
Nombre de dossiers	232	+2,58 %
Montants présentés	229 763 €	+2,71 %
Montants remis	139 794 €	+0,19 %
Taux de remise de majoration	60,84 %	+2,59 %
Dossiers cotisations sur salaires		
Nombre de dossiers	71	-67,60 %
Montants présentés	403 306 €	45,76 %
Montants remis	204 415 €	32,33 %
Taux de remise de majoration	50,68 %	-24,78 %

S'agissant des Exploitants, tous les chiffres sont stables entre 2021 et 2022, tant s'agissant du nombre de dossiers examinés, que du montant de remises accordées et de leur taux. S'agissant des Employeurs, la diminution du nombre de dossiers examinés (-67,60%), cumulée à la hausse des montants présentés (+45,76%), mais également à une diminution du taux de remise (-24,78%) entraîne un montant remis en hausse de 32,33 % comparativement à 2021.

S'agissant des Employeurs, la diminution du nombre de dossiers examinés (-65,31 %) cumulée à la hausse des montants présentés (+23,70 %) mais également à une diminution du taux de remise (-63,84 %) entraîne un montant remis relativement stable par rapport à 2020 (+13,73 %).

35 entreprises et Exploitants en difficulté accompagnés au titre de la Crise de la Filière Porcine

Une enveloppe spécifique de 126 000 € a été attribuée à la MSA BERRY-TOURAINNE aux fins de prise en charge des Cotisations des Adhérents impactées par cette crise.

Détail des aides en 2022 (en euros)

Dispositif	Indre		Indre-et-Loire		Loir-et-Cher		Totaux	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Enveloppe 2022	11	42 340	13	45 796	11	37 864	257	126 000

475 entreprises et Exploitants en difficulté accompagnés au titre de la Crise GEL d'Avril 2021

Plusieurs enveloppes ont été attribuées à la MSA BERRY-TOURAINNE, par Arrêtés de Mars à Décembre 2022, aux fins de prise en charge des Cotisations des Adhérents impactées par cette crise. Les dernières attributions sont attendues en 2023.

Détail des aides en 2022 (en euros)

Dispositif	Indre		Indre-et-Loire		Loir-et-Cher		Totaux	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Enveloppe 2022	13	78 260	265	1 229 393	197	1 137 391	475	2 445 044

Les échéanciers de paiement

491 échéanciers de paiement accordés en 2022, pour un montant global de 4 435 466 €.

Diminution importante comparativement à 2021, tant en nombre d'échéanciers accordés (1 877 en 2021) qu'en montant (10 703 605 € en 2021). Nous retrouvons toutefois en 2022 des chiffres « habituels », après deux années d'atypie liées à la crise sanitaire COVID (suspension du Recouvrement en 2020 puis octroi des « échéanciers COVID » en 2021).





L'activité de contrôle

Le service contrôle compte 6 agents agréés et assermentés au 31/12/2022.

Les contrôleurs déployés sur les trois départements veillent à la bonne application et au respect des textes réglementaires. Ils remplissent pour cela cinq missions essentielles :

- **L'assujettissement et l'affiliation des entreprises agricoles.** En 2022, les 62 contrôles effectués sur les entreprises sociétaires et leurs membres ainsi que sur les entreprises individuelles ont permis la détection de 14 anomalies, conduisant à des redressements d'un montant global de 240 719 € (13 976 € en positif et 226 743 € en négatif) ;

De même, les contrôleurs interviennent dans la gestion du parcellaire. A ce titre, 12 contrôles ont été effectués. 7 anomalies ont été relevées conduisant à 7 redressements d'un montant global 1 387 € (15 € en positif et 1 372 € en négatif).

- **Les revenus servant au calcul des cotisations sociales des exploitants.** En 2022, les 151 contrôles effectués ont permis de détecter 72 anomalies, conduisant à des redressements au titre des cotisations d'un montant global de 457 167 € (35 073 € en positif et 422 094 € en négatif).

- **Les contrôles des employeurs de main d'œuvre.** En 2022, 57 entreprises ont été contrôlées. 16 anomalies ont été détectées, qui ont généré des redressements au titre des cotisations pour un montant de 181 677 € (145 526 € en positif et 36 151 € en négatif).

- **Le contrôle du droit aux prestations santé (arrêts de travail, repos médicalement prescrit, PUMA et ressources), famille (RSA, ressources, résidence....) et retraite (ASP, ASPA, réversion, réalité de la cessation d'activité...).** Sur les 131 contrôles réalisés, des anomalies ont été détectées pour 8 d'entre eux qui ont généré des redressements pour un montant de 28 342 € (4 639 € en positif et 23 702 € en négatif). Ces contrôles ont été initiés soit à la demande de services techniques soit à la demande de la cellule fraude.

- **La lutte contre les fraudes.** Concernant cette dernière mission, il convient de préciser que s'ajoutent aux actions menées à l'initiative de la MSA Berry-Touraine celles conduites dans le cadre du CODAF en coordination avec les différents services de l'Etat et du régime général que sont : la gendarmerie, la police, les services fiscaux, l'URSSAF, la justice, les douanes, l'inspection du travail (DIRECCTE). Il est à noter que

ces contrôles coordonnés concernent alors, outre l'agriculture, les autres secteurs de l'économie, tels que : l'hôtellerie, la restauration et le bâtiment. Pour le seul secteur agricole, 43 entreprises ont fait l'objet d'un contrôle dans le cadre du travail illégal et du travail dissimulé, la grande majorité étant positionnée sur deux secteurs d'activité : cultures spécialisées saisonnières et travail forestier.

- Au regard de l'épidémie de coronavirus, des mesures exceptionnelles d'aides aux entreprises sont mises en œuvre depuis mars 2020. Des contrôles ont été menés sur la bonne application de ces mesures : 20 en NSA et 14 en AS. Sur ces 34 contrôles réalisés, des anomalies ont été détectées pour 13 d'entre eux qui ont généré des redressements pour un montant de 64 784 € en positif.

▶ A l'occasion de ces contrôles, un travail d'information et de prévention est effectué en rappelant leurs obligations aux employeurs : déclaration unique d'embauche (DUE), titre emploi simplifié agricole (TESA), tenue du registre du personnel, emploi de salariés étrangers, etc...

L'action sur les territoires

La santé sécurité au travail

Les actions médicales

La prévention santé

*La Solidarité et le Développement
des Territoires*

Les relations de proximité

La Santé Sécurité au Travail

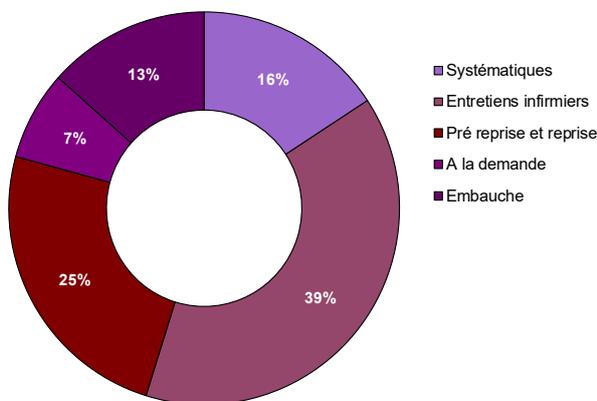
La santé au travail

Examens de médecine du travail et entretiens infirmiers des salariés agricoles

5 546

examens et entretiens ont été réalisés en 2022.

Répartition des examens selon leur nature



- 874 visites systématiques (médecin du travail)
- 744 visites d'embauche (médecin du travail)
- 2166 entretiens infirmiers (visites d'information et de prévention : initiale, périodique, ou intermédiaire suivi individuel renforcé SIR)
- 962 visites de reprise du travail effectuées suite à un arrêt pour cause de maladie, d'accident du travail ou de maladie professionnelle
- 406 visites à la demande du salarié, de l'employeur, du médecin traitant ou du médecin du travail lui-même, exploitants (3)
- 393 visites de pré-reprise. Ces visites sont effectuées pendant l'arrêt de travail du salarié à la demande, soit du médecin traitant, soit du contrôle médical, soit de l'assuré lui-même. Elles ont pour but de favoriser la reprise de l'activité.

Les équipes pluridisciplinaires (médecins, infirmiers, préventeurs) ont par ailleurs participé à :

- 96 études de postes (dont maintien en emploi)
- 199 interventions en entreprises (d'évaluation des risques, de diagnostics, d'études, maintien en emploi etc.)
- 49 réunions légales (pour les entreprises agricoles de plus de 50 salariés), soit 33 CSE et 16 CSST.

Actions prises en charge par la Santé au Travail

Depuis 2016, une allocation spécifique a été mise en place pour permettre aux services de santé au travail d'avoir recours à des prestataires en complément de l'action des médecins du travail et infirmiers.

15 610 €

ont été financés dans ce cadre en 2022, correspondant à :

- 2 actions réalisées : 1 action de sensibilisation collective (troubles musculo squelettiques), 1 action collective Mal Être (« Communiquer avec ses collègues »).
- Suivi psychologique individuel pour 21 salariés

Examens de médecine du travail des salariés non agricoles

999

personnes vues par les médecins du travail dans le cadre de conventions avec divers organismes (salariés non agricoles et élèves).

La prévention des risques professionnels

Actions en direction des entreprises agricoles – exploitants – salariés

En 2022, les conseillers en prévention ont réalisé :

- 237 interventions en entreprise (diagnostics prévention, études de poste, évaluations des risques professionnels...) pour aider, conseiller et accompagner nos entreprises dans une démarche globale de prévention.
- 31 participations à des CSE/CSSCT.
- Des sessions d'information sur différents thèmes : accueil des saisonniers, informations sur les produits phytosanitaires, prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS)...

Actions de formation et de sensibilisation à la sécurité des exploitants et des salariés agricoles

274

actifs rencontrés en 2022 par les conseillers en prévention au cours de 21 journées de formation ou d'information sur de nombreux thèmes comme :

- L'évaluation des risques professionnels
- Les chutes de hauteur
- Le risque chimique
- La prévention des risques liés à l'activité physique
- L'utilisation en sécurité de la tronçonneuse
- La prévention du bruit
- Le secourisme...

L'offre de service « Jeunes Agriculteurs »

La MSA propose aux nouveaux installés une offre globale de prévention des risques professionnels. 15 diagnostics d'évaluation des risques professionnels ont été réalisés dans ce cadre.

Participation aux manifestations agricoles

Les conseillers en prévention ont participé à la tenue de stands et réalisé des animations thématiques lors de diverses manifestations agricoles : concours de bûcherons à Razines (37), comice agricole à Morée (41), salon des Entrepreneurs de Travaux Agricoles avec animation d'un atelier Chute de Hauteur, Ferme Expo à Tours (37), Terre de Jim à Outarville (45)...

Actions en direction des établissements scolaires

182

élèves et encadrants de 7 établissements d'enseignement agricole ont bénéficié de formations dispensées au cours de 8 journées.

Les conseillers en prévention interviennent régulièrement auprès des établissements d'enseignement agricole sur différents thèmes (gestion de la chute de cheval, évaluation des risques professionnels, produits phytosanitaires, troubles musculo squelettiques...).

Aides financières en direction des exploitants et des salariés

162 406 €

d'aides incitatives engagées par la MSA, soit :

- 28 AFSA (aides financières simplifiées agricoles) à destination des salariés pour un montant total de 65 618,57 €.
- 21 AFSE (aides financières simplifiées exploitants) à destination des non employeurs de main-d'œuvre pour un montant total de 48 667,10 €.
- 3 contrats de prévention pour un montant de 48 121,02 €.

Ces subventions sont octroyées pour le financement d'équipements de prévention relatifs aux risques suivants : risque animal, risque chimique, risque machines, chutes de hauteur, troubles musculo squelettiques.

Zoom sur...

Challenge Jardins Espaces Verts

Les MSA Berry-Touraine et Beauce Cœur de Loire ont proposé aux établissements d'enseignement agricole formant aux métiers du paysage de participer à un challenge régional, organisé le 13 octobre 2022 au Lycée Horticole de Blois.

7 équipes de 3 élèves représentant 7 établissements de la région Centre Val de Loire se sont affrontées sur des épreuves pratiques et théoriques.

Programme de cette journée :

Le matin était dédié au concours proprement dit avec 4 épreuves à réaliser :

- ❖ réponse à un questionnaire sécurité et reconnaissance de 25 essences d'arbres, arbustes et fleurs,
- ❖ réalisation d'une action de débroussaillage avec affutage et changement de lanceur,
- ❖ procédure de chargement/déchargement d'un camion,
- ❖ exercice de secourisme à partir d'un scénario permettant de tester leurs connaissances en 1er secours.

L'après midi : Ateliers temps libre animés par des professionnels.

Les élèves ont pu assister à des démonstrations de matériels, présentation et sensibilisation au port des équipements de protection individuelle, atelier consacré à la sécurité routière et à la prévention des addictions, échange avec la DREETS sur la réglementation du travail...

Lauréats Edition 2022 :

1. Le CFA du lycée horticole de BLOIS (41) -
Chèque : 2 000€
2. Le Lycée La Mouillère d'ORLEANS (45) -
Chèque : 1 000€
3. Le Lycée de la Saussaye à SOURS (28) -
Chèque : 500€

Ces trois établissements bénéficieront d'un accompagnement technique et financier portant sur un projet de prévention mené en concertation avec le conseiller en prévention de la MSA.

Les Instants santé

Les Instants santé MSA, c'est un bilan de santé personnalisé et gratuit, réalisé par des professionnels de santé. Il se compose d'un premier rendez-vous santé de moins d'une heure organisé près de chez vous, suivi d'une consultation avec le médecin généraliste de votre choix.

Le protocole depuis 2017 repose sur les principes suivants :

- Un ciblage prioritaire pour les adhérents de 25 à 74 ans qui en ont le plus besoin (environ 35 % de la population est invitée).
- Un entretien infirmier optionnel qui peut se dérouler en présentiel, dans un lieu proche de son domicile, ou bien par téléphone ; l'assuré peut également choisir d'accéder directement à la consultation de prévention.
- Une animation nutritionnelle est réalisée par un diététicien lors de chaque séance pré-médicale.
- Une consultation de prévention réalisée par un médecin généraliste.

La campagne se déroule sur 5 ans auprès des publics ciblés en fonction de critères d'éloignement du système de soins. En 2022, elle a eu lieu sur les cantons suivants :

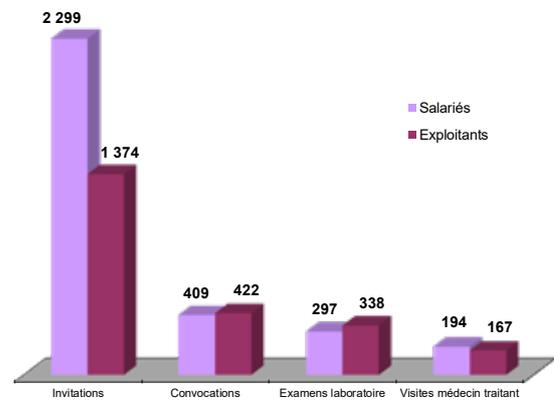
- Indre : Buzançais, Châteauroux
- Indre-et-Loire : Château-Renault, Amboise
- Loir-et-Cher : Montrichard, Vineuil, Onzain, Montoire-sur-le-Loir

3 673

assurés ont été invités à participer aux Instants Santé en 2022.

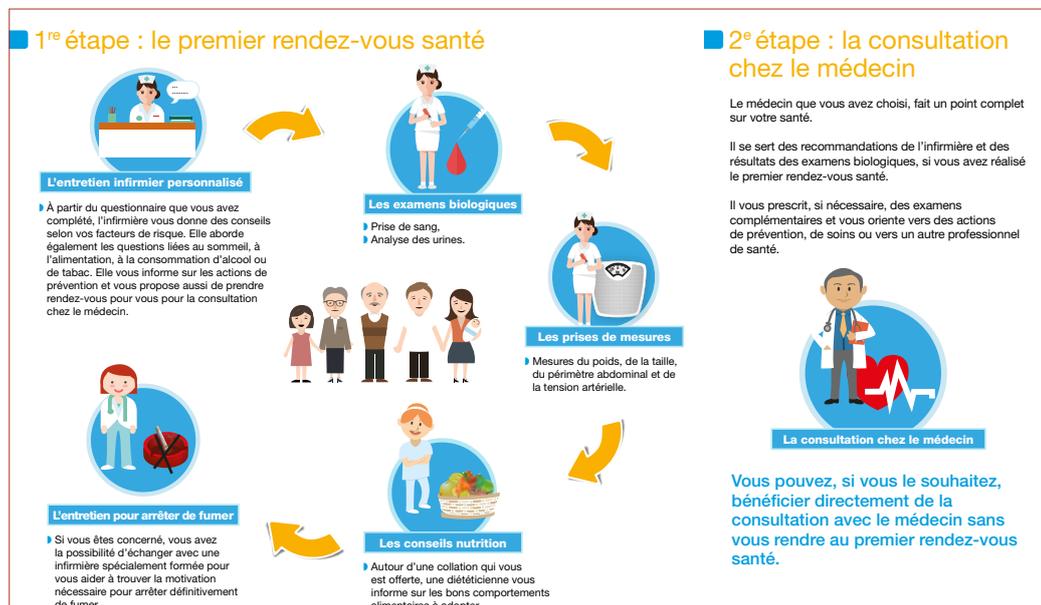
635 adhérents ont bénéficié de l'entretien personnalisé avec une infirmière et 361 personnes ont consulté leur médecin traitant suite à cet entretien.

Instants Santé des 25 - 74 ans



Zoom sur...

Les instants santé jeunes : le dispositif permet aux 16-24 ans qui réalisent la consultation de prévention auprès d'un médecin généraliste de leur choix, de bénéficier d'un « chèque sport » d'une valeur de 30 €. En 2022, 141 jeunes ont participé à l'examen (soit 11,5 % des personnes invitées).



Les actions médicales

Le service médical et dentaire

24 622

avis en 2022. Le nombre d'avis rendus en 2022 est quasiment identique à 2021 (24 652 avis soit -0,12%).

Depuis 2015, les services médicaux sont engagés dans une démarche d'harmonisation et de rationalisation de l'activité au travers d'un Plan National du Contrôle Médical. Cette nouvelle démarche vise à libérer du temps aux médecins conseils pour leur permettre de contribuer aux actions territoriales de la MSA sur les volets organisation des soins et prévention, promotion de la santé.

La déclinaison de ce plan s'est poursuivie en 2022 toujours comme objectif l'allègement des procédures de gestion et de saisie informatique des dossiers. L'examen systématique de toutes les demandes d'accord préalable dentaires ou médicales a été abandonné au profit de contrôles ciblés (1163 avis en 2022). Les avis pour retraite au titre de l'incapacité vieillesse augmentent en 2022 (+12%) mais ce taux est peu significatif compte tenu du faible volume de dossiers. Idem pour les avis pour incapacité (-6%)

Si nous observons les chiffres pour 2022, le nombre d'avis au global est sensiblement égal à 2021. Les contrôles les plus nombreux portent sur les indemnités journalières (9084) et sur les affections de longue durée (5478). Ces deux postes représentent plus de la moitié des contrôles réglementaires.



Évolution du nombre de contrôles effectués

	2022	% évol.
Affections longue durée (ALD-SLD)	5 478	-11%
Incapacité	186	-6%
Incapacité	33	12%
Cures	105	22%
Ententes préalables (EP)	1 163	1%
Transports	633	10%
Indemnités journalières (IJ)	9084	-9%
Hospitalisations : court séjour - long séjour - public ou privé	509	6%
Accidents du travail/maladies professionnelles (AT/MP)	881	0%
Dentaire	918	36%
SOUS TOTAL	18 990	-5%
Questions des services administratifs	5 632	17%
TOTAL	24 622	-0,12%

Les principales données d'activité

En 2022, le service médical et dentaire a poursuivi ses activités autour de plusieurs axes et a été sollicité pour :

- analyser l'activité des professionnels de santé et des établissements et les accompagner dans leur pratique,
- s'assurer de la justification médicale des prestations versées par l'Assurance Maladie aux assurés,
- conseiller et orienter les assurés dans la prise en charge de leur santé et/ou de leur pathologie,
- lutter et sanctionner les comportements déviants,
- s'adapter aux évolutions technologiques.

Le Plan de Maîtrise Médicalisée des dépenses de santé (PMM)

Le plan de maîtrise médicalisée 2022 s'inscrit dans la continuité des plans précédents avec un recentrage sur les actions à fort impact économique.

Le grand appareillage

Depuis 2012, les caisses de MSA se sont organisées (formation de binômes médico-administratifs et mise en place de référents régionaux) pour faire face à la disparition des centres médicaux d'appareillage et répondre aux demandes d'accord préalable du grand appareillage. Les produits ciblés sont des postes importants de dépenses : chaussures orthopédiques, prothèses oculaires, fauteuils roulants électriques, ortho-prothèses. Le montant global de l'économie pour la caisse s'élève en 2022 à 38 627€.

« AMCI »

Associations médicalement contre indiquées

Le principe de l'action est de détecter systématiquement les associations médicalement contre-indiquées (AMCI), et d'informer les médecins et les pharmaciens des anomalies repérées, par contact téléphonique et l'envoi d'un courrier.

L'objectif de cette action est la diminution du risque d'iatrogénie médicamenteuse (ensemble des effets indésirables provoqués par la prise d'un ou plusieurs médicaments) pour les assurés de la MSA. Au total, en 2022, 58 courriers d'information ont été adressés aux médecins et pharmaciens.

Contrôle des centres de santé ophtalmologiques

L'axe contrôle et lutte contre la fraude prévoit une action spécifique portant sur les centres de santé ophtalmologiques. Celle-ci est portée conjointement en inter-régime, à l'instigation de la CNAM, qui, suite à des signalements de plusieurs régions, a identifié des pratiques frauduleuses portant sur la tarification émanant de plusieurs centres ophtalmologiques appartenant au même groupe. Au total 12 centres ont été ciblés par la requête.

En lien avec l'OCLTI (Office Central de Lutte contre le Travail Illégal), plusieurs plaintes pénales ont été déposées.

La MSA souhaite s'inscrire dans cette action et mener les travaux de détection et d'analyse d'anomalies avec, à l'issue et le cas échéant, un dépôt de plaintes à l'encontre des centres ciblés.

Au total, pour Berry-Touraine, 12 anomalies ont été détectées pour un montant dont le préjudice total estimé s'élève à 84€. Cela n'est pas représentatif dans la mesure où les centres d'ophtalmologie ne se situent pas dans notre périmètre (les plus proches étant Orléans et Le Mans).

Toutefois, cette action est reconduite en 2023.

Les actions dentaires

Les chirurgiens-dentistes qui ne respectent pas les règles de facturation sont ciblés à partir de requêtes et peuvent faire l'objet de sanctions. En 2022, les actions ont porté sur :

- Le respect des règles de facturation des actes HBGD011, HBGD027, HBSD001. Ces actes sont soumis à des conditions de prise en charge particulières. Sur la totalité de ces actes, 13 praticiens n'ont pas respecté les conditions de remboursement. Le montant des anomalies s'élève à 787€.
- Le respect des conditions de la prise en charge du bilan parodontal et des actes de DSR pour les assurés diabétiques en ALD 08. L'étude a porté sur 12 professionnels. 2 courriers de rappel réglementaire ont été adressés. Aucun indu détecté.
- Le respect de la prise en charge du bridge remplaçant une incisive (HBLD785). Au total 25 praticiens étudiés et 14 courriers de rappels réglementaires envoyés. Aucun indu détecté.
- Le respect de la cotation et des bonnes pratiques cliniques applicables aux radiographies associées à un acte d'endodontie. 22 praticiens étudiés dont 20 en anomalies. 20 cour-

riers de rappels réglementaires ont été adressés. Aucun indu détecté.

La mise sous accord préalable des actes pratiqués en établissements

La mise sous accord préalable (MSAP) est un des leviers du développement de la chirurgie ambulatoire. Il s'agit avant tout d'une démarche pédagogique devant inciter les établissements de santé à développer la chirurgie ambulatoire. Depuis 2014, cette procédure a été étendue aux soins de suite et de réadaptation. Cette action est menée en inter-régime mais elle n'a pas été initiée en 2022 par la DCGDR (Direction de la coordination de la gestion du risque) au régime général.

Les actions médicales

Educ-Tour

La MSA renouvelle sa campagne de promotion pour l'exercice en milieu rural auprès d'étudiants en fin d'étude de kinésithérapie, médecine générale, psychologie, soins infirmiers, sage-femme, assistant de service social et orthophonie à travers d'une toute nouvelle action « Educ-Tour ». Il a pour objectifs de leur apprendre à se connaître et à travailler ensemble. La création d'un projet de santé en milieu rural et en groupes inter-professionnels en milieu rural en est l'aboutissement.

Cette action répond également à notre engagement de lutte contre les inégalités territoriales de santé.

L'EDUC-TOUR est une journée de visite et de rencontres entre étudiants et professionnels du territoire afin de co-construire un projet local de santé. Le service médical va travailler sur ce projet en collaboration de la MSA Beauce-Cœur de Loire. L'objectif sera de déployer au minimum un module « Educ-Tour » en MSA Berry-Touraine tout au long de la COG.

Programme « Forfait diététicien et psychologue »

Cette action permet de faciliter l'accessibilité financière aux soins de diététicien et de psychologue pour des situations correspondant à des recommandations de la HAS au sein des maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP). Elle permet entre autre, de réduire l'iatrogénie associée aux traitements inappropriés, de contribuer à la maîtrise des dépenses de santé et au maintien d'une offre en psychologue et en diététicien dans les territoires ruraux.

Ce programme a été initié et expérimenté en MSA Berry-Touraine en 2019 et mis en place dans 7 MSP du Loir et Cher. Fin 2020, la MSA a travaillé en collaboration avec le régime général dans le but d'harmoniser nos procédures et mettre en place une convention commune afin de rendre cette action plus efficiente et faciliter la prise en charge de ces patients au sein de ces MSP. Nous avons accompagné et intégré 2 MSP supplémentaires en 2021.

En 2022, 25 consultations ont été réalisées dont 17 par les diététiciens et 8 par les psychologues sur les 3 premiers trimestres.

A noter que de nouveaux dispositifs nationaux viennent en complément de ce programme forfait diététicien et psychologue :

- Mission Retrouve Ton Cap qui s'adresse aux enfants de 3 à 12 ans en situation de surpoids ou obésité. Ces ayant-droits sont orientés par le médecin (généraliste, pédiatre, etc...) dans les centres de santé ou maisons de santé adhérentes. Un bilan physique, diététique et psychologique leur est proposé.
- Mon Psy qui s'adresse à un public plus large (à partir de 3 ans) et prend en charge le recours à un psychologue conventionné pour les troubles en santé mentale d'intensité légère à modérée. Les assurés sont orientés par le médecin (ville, hospitalier, scolaire, etc...).

Ces 2 dispositifs sont pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie.

Le déploiement du programme PRADO

Le programme d'accompagnement du retour à domicile (PRADO) des patients hospitalisés a été initié par le Régime Général en 2010 et permet au patient qui le souhaite de pouvoir retourner chez lui, dès que son hospitalisation n'est plus jugée nécessaire par l'équipe médicale hospitalière, tout en bénéficiant d'une prise en charge à domicile. Il contribue à répondre à plusieurs enjeux notamment :

- accompagner et favoriser la réduction des durées de séjour à l'hôpital,
- prévenir les ré hospitalisations et aggravations liées à l'insuffisance de suivi post hospitalisation,
- assurer la continuité des soins en s'appuyant sur une coordination de professionnels libéraux intervenant autour du patient.

La MSA Berry-Touraine participe à 5 de ces programmes :

- maternité,
- chirurgie,
- insuffisance cardiaque,
- Broncho Pneumopathie Chronique Obstructive (BPCO),
- AVC.

Dans la continuité des PRADO Maternité (standard et sortie précoce), Chirurgie Orthopédie, insuffisance cardiaque, Broncho-Pneumopathie Chronique Obstructive, AVC, la MSA s'intègre dans le dernier PRADO mis en place par le Régime général :

- Personnes Agées



Enfin depuis 2020 et pour faire face à la situation sanitaire actuelle, le régime général a mis en œuvre un accompagnement de sorties d'hospitalisation de type Prado pour des patients « Covid-19 » pour permettre le retour de ces patients à domicile (sans distinction de régime).

En 2022, le nombre d'adhésions aux différents PRADO s'élève à 127 pour Berry-Touraine sur les 3 premiers trimestres.



La prévention santé

La MSA mène des actions pour donner à chacun les moyens de devenir acteur de sa santé

En 2022, la caisse a mené de nombreuses actions de prévention auprès de ses assurés. Elles visent en priorité à promouvoir des comportements favorables à la santé tout au long de la vie et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé.

La MSA Berry-Touraine a mis en œuvre les actions de santé publique de dépistage, de vaccination et de prévention bucco-dentaire mais elle s'est attachée également à proposer aux assurés les plus éloignés du parcours de soins des bilans de santé spécifiques, des actions pour arrêter le tabac, mieux manger et être soutenu psychologiquement.

Elle a notamment initié un nouveau programme de prévention des conduites à risque chez les jeunes de 15 à 20 ans en favorisant le développement de leurs compétences psychosociales : Cap COLIBRI.

COLIBRI est un acronyme qui signifie : Construire / Oser / Libérer / Imaginer / Bouger / Rêver / Impulser

Son origine vient d'un travail commun des services Développement des territoires et Prévention santé de la MSA Berry-Touraine et la CAF 41 sur des pistes d'actions pour développer la sensibilisation des acteurs jeunesse sur les compétences psychosociales (CPS). L'équipe éducative du lycée agricole d'Areines (41) s'est portée volontaire pour participer à la conception et à l'expérimentation de ce programme avec notre partenaire OPPELIA VRS 41.

Aujourd'hui Cap COLIBRI est un programme :

- Reconnu prometteur.
- Qui peut être déployé dans des lycées agricoles ou MFR de nos trois départements.
- Composé de neuf séances pour améliorer l'estime de soi et renforcer les compétences cognitives émotionnelles et sociales des jeunes.
- Co-animé et transféré à l'équipe éducative.
- Financé par la MSA.



Des actions de prévention à toutes les étapes de la vie

36 % des enfants et jeunes de 3 à 24 ans ont bénéficié d'un examen de prévention bucco-dentaire



141 jeunes assurés agricoles ont eu recours aux Instants Santé Jeunes

50 élèves de MFR ou lycées agricoles ont bénéficié des programmes de prévention des addictions Cap COLIBRI ou TABADO



17 % des participants au dispositif Instants Santé réintègrent le parcours de santé

361 personnes éloignées du parcours de soin ont bénéficié d'un bilan de santé spécifique



66 assurés ont participé à un entretien motivationnel à l'arrêt du tabac



44 % des adhérents âgés de 50 à 74 ans ont participé au dépistage du cancer colorectal



62 % des femmes ciblées ont participé au dépistage organisé du cancer du sein

49 % des femmes invitées ont participé au dépistage organisé du cancer du col de l'utérus



610 seniors ont pris part à une action collective de prévention adaptée

62 % des assurés en ALD et 61 % pour les 65 ans et plus ont été vaccinés contre la grippe

La Solidarité et le Développement des Territoires

Dans ce domaine d'activité, la MSA Berry-Touraine met en synergie au profit de ses adhérents l'action sanitaire et sociale, la vie mutualiste portée par les délégués élus tous les 5 ans, et l'offre de services constituée au fil du temps en complément de la mission de base d'un organisme de protection sociale.

Le Plan d'Action Sanitaire et Sociale

Le plan d'Action Sanitaire et Sociale a été élaboré par le Conseil d'administration de la caisse de la MSA Berry-Touraine pour la période 2022-2025.

L'objectif est de permettre à la population agricole de mieux vivre sur les territoires ruraux grâce à une offre sanitaire et sociale complète et adaptée aux besoins des ressortissants.

Il est articulé autour des axes suivants :

- La famille et les jeunes : accompagner les familles agricoles dans leur parcours de vie / favoriser l'autonomie et la place des jeunes dans les territoires ruraux / contribuer à un cadre de vie adapté aux besoins des familles.
- Les actifs fragilisés : accompagner les personnes fragilisées (ruptures familiales, situations économiques ou problématiques de santé), prévenir de la désinsertion professionnelle des actifs / promouvoir l'insertion par l'activité économique / prévenir et accompagner les situations de mal-être et d'épuisement professionnel des actifs agricoles.
- Les seniors : lutter contre l'isolement des personnes âgées et soutenir les solidarités de proximités / favoriser l'accompagnement à domicile des retraités et prévenir la perte de l'autonomie des plus fragiles.

L'intervention sociale de la MSA se décline à travers 3 types d'engagements :

- Les politiques sociales : la MSA contribue à la mise en œuvre des politiques sociales locales et tout particulièrement en milieu rural.
- Le développement social territorial : la MSA met en place des actions sociales en réponse aux besoins des populations sur les territoires ruraux.
- L'accompagnement social : la MSA accompagne individuellement et collectivement les adhérents en situation de fragilité.



Le budget d'Action Sanitaire et Sociale 2022

5,013

 millions d'euros

c'est le montant total des dépenses d'action sanitaire et sociale, soit - 2,28 % par rapport à 2021 (5,130 millions d'euros en 2021), hors prises en charge des cotisations.

Les dépenses liées aux « prestations individuelles »

2 856 858 €

Évolution du montant des prestations individuelles (en euros) par type de population

Population concernée	Montant 2022	%	Évolution 2021/2022
Personnes malades ou en situation de handicap	387 809	13,6 %	16,22 %
Familles et jeunes	1 130 828	39,6 %	-15,17 %
Personnes âgées	1 338 221	46,8 %	24,61 %
Total	2 740 638	100 %	4,24 %

Les dépenses liées aux « subventions - accompagnements des dispositifs et mise en œuvre d'actions collectives »

193 498 €

Population concernée	Montant 2022	%	Évolution 2021/2022
Subventions	144 500	75 %	- 17 %
Accompagnements des dispositifs	10 641	5 %	- 79 %
Actions Collectives	38 357	20 %	- 35 %
Total	193 498	100 %	- 32 %

Les dépenses de fonctionnement

1 963 513 €

c'est le montant des dépenses de fonctionnement, soit -6,76 % par rapport à 2021.

La direction de la Solidarité et du Développement des Territoires a pour missions :

- L'accompagnement individuel
- Le développement social territorial
- L'accompagnement collectif
- L'animation du réseau des élus
- Le soutien aux structures d'offre de services en périphérie de missions de services publics de la MSA
- La contribution aux politiques sociales en lien avec les partenaires

1 directrice adjointe,
4 managers d'équipes,
2 chargées d'étude,
1 expert

Le domaine de la Solidarité

- ❖ 3 départements
- ❖ 16 Travailleurs sociaux et 1 référent programme mal être
- ❖ 3 agents administratifs

L'accompagnement individuel

- Accompagner des familles qui rencontrent des difficultés liées à l'emploi et l'insertion – à la santé et au handicap – au logement – à l'accès aux vacances et aux loisirs – à une situation de précarité.
- Accompagner des retraités dans le cadre du maintien à domicile et des conditions de vie et dans le cadre de la prévention du vieillissement (aide à domicile / sortie d'hospitalisation / adaptation du logement ...).
- Proposer des Prestations Extra-légales permettant à nos ressortissants de bénéficier d'aides financières (34 prestations). Telles que : Aides aux jeunes – Aide aux familles - Aides aux personnes retraitées – Aides au titre de la santé et du handicap – Aides aux personnes en difficulté.
- Prendre en charge les contacts téléphoniques, les courriers et les mails du service d'action sociale.

L'accompagnement collectif

- Mise en œuvre des « Ateliers de l'inclusion » : programmes d'actions conçus par la CCMSA. Ces actions s'adressent aux actifs (avec ou sans emploi) menacés de désinsertion sociale (risque de repli sur soi) et/ou professionnelle (risque d'inactivité) en raison de problèmes de santé, familiaux, économiques ou liés à l'emploi.

Actions mises en œuvre en Berry-Touraine : Prendre de soin de sa santé - Avenir en soi – Coup de pouce connexion – Séjours « action détente et mieux être » – Continuer ou se reconverter.

- Mise en œuvre d'actions collectives visant à rompre l'isolement, être acteur de son organisation de travail et de vie quotidienne. Ces actions sont proposées à nos ressortissants qui rencontrent des problèmes de santé, qui vivent une rupture familiale, qui traverse un essoufflement professionnel, une perte de motivation.

Actions mises en œuvre en Berry-Touraine : Parcours santé des aidants – Stage Ayurveda – le « o » du panier – Paniers solidaires - Mieux vivre son métier d'agriculteur – Aide aux départs en vacances – My colo.

- Proposer « Des offres de service » : telles que des mises à disposition de travailleurs sociaux auprès des personnes en arrêt de travail de plus de 30 jours, l'accompagnement des familles en situation de décès.
- Participer à des Forums organisés par les partenaires.
- Présence et animations proposées lors de Ferme Expo sur le 37.

Le domaine du Développement des Territoires

- ❖ 3 départements
- ❖ 3 chargées de développement des territoires

Les missions :

- Mettre en œuvre des partenariats locaux et déployer des actions de développement social sur les territoires.
- Mettre en œuvre des actions et des programmes CCMSA (Charte de solidarité avec les aînés, Charte familles, ...) en utilisant une méthodologie de développement social local (Choix de territoires pertinents, diagnostic des besoins de population, groupes de travail avec population et partenaires, mise en œuvre de services ou actions pérennes sur le territoire...).
- Construire, déployer et intensifier les partenariats sur les territoires ruraux prioritaires.
- Accompagner et soutenir les projets ou dispositifs de types Relais Petite Enfance (RPE), services de médiation familiale, dispositifs Promeneurs du Net, Bus numérique, Conférences des financeurs...
- Soutenir les structures partenaires via l'octroi de subventions en lien avec des projets sur les territoires.

L'animation du réseau des élus

- ❖ 3 départements
- ❖ 3 chargés de l'animation des élus et 1 secrétaire de la vie mutualiste
- ❖ 440 élus MSA pour le mandat 2020-2025 (295 titulaires/ 63 suppléants / 82 suivants de listes)

Les missions :

- Organiser et animer la vie mutualiste de la MSA Berry-Touraine : Réunions des échelons locaux, Journées d'échanges et d'Informations avec les délégués, Réunions des Présidents d'échelons locaux.
- Soutenir et mettre en œuvre des actions menées par les élus des échelons locaux sur les champs de la prévention, de la santé, de l'action sociale, de la citoyenneté...

Le soutien aux structures d'offre de services complémentaires aux missions de service publics de la MSA

- ❖ 3 départements
- ❖ 3 chargées de développement des territoires

Les missions :

- Accompagner et animer le réseau des 17 MARPA sur le territoire Berry-Touraine (Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie).
- Soutenir, accompagner les structures de l'offre de service dans leur politique de développement : ASEPT Centre-Val de Loire, MSA-Services Berry-Touraine, Présence Verte Indre, Présence Verte Touraine, MSA Services Tutelles, ...

2022, une année riche en nouveautés pour le travail social

Depuis la crise sanitaire, l'organisation du travail pour le service social est en constante adaptation pour maintenir nos interventions auprès des populations en situation de fragilité, garder le lien et veiller à ne pas les isoler sur l'ensemble du territoire. Mais c'est aussi déployer les nouveaux dispositifs institutionnels, tels que :

- Le socle commun d'intervention sociale.
- DECLIC : Programme de prévention santé / social pour les personnes en situation de précarité.
- Le Programme Mal Etre : sous l'égide des Préfets de département, la MSA participe activement à la mise en œuvre de la feuille de route relative à la prévention du Mal Etre et à l'accompagnement des agriculteurs et des salariés agricoles. Un référent Mal Etre a été nommé en MSA Berry-Touraine, nous participons sur les 3 départements aux comités pléniers animés par les Préfets et aux comités techniques animés par la MSA ou la Chambre d'agriculture.
- Le service social est aussi acteur dans le déploiement des différents Parcours : « je me sépare » - « j'ai perdu un proche ».

L'accompagnement de nos ressortissants sur l'année 2022, en quelques chiffres

- ❖ 8 057 interventions sociales pour 2 306 situations.
- ❖ La réponse à l'urgence sociale, c'est 704 secours accordés, 49 aides au remplacement (hors aides au répit).

L'Aide au répit : L'accompagnement vers le répit des actifs agricoles en situation d'épuisement professionnel

Le dispositif d'aide au répit 2022 a évolué par rapport aux années précédentes :

- Les enveloppes budgétaires sont désormais pérennisées pour la durée de la COG 2021-2025 ;
- Le dispositif est désormais ouvert à tout actif en situation d'épuisement professionnel (et non plus aux seuls actifs agricoles en situation d'épuisement professionnel du fait de l'exposition aux crises agricoles et/ou à la crise sanitaire liée au virus COVID-19) ;
- Le dispositif est intégré au Programme Mal être.

L'aide au répit version 2022, c'est :

- Une aide accentuée pour le remplacement des exploitants agricoles en situation d'épuisement professionnel (l'aide au remplacement répit pouvant aller jusqu'à 28 jours pour les situations les plus sensibles) ;
- Une aide aux départs en vacances, à l'accès aux loisirs pour les actifs et leurs familles ;
- Des actions de prévention avec une prise en charge de consultations psychologiques, de séances d'activité physique et de séances de diététique ;
- Des actions de prévention du mal-être (avec des financements complémentaires alloués par la CCMSA).

Les prestations versées au titre du « répit » en 2022 par la MSA Berry-Touraine ont été les suivantes :

- L'aide au remplacement des exploitants agricoles :
 - ❖ Dans l'Indre : 19 bénéficiaires,
 - ❖ Dans l'Indre-et-Loire : 22 bénéficiaires,
 - ❖ Dans le Loir-et-Cher : 2 bénéficiaires.
- L'aide aux départs en vacances et à l'accès aux loisirs :
 - ❖ Dans l'Indre : 13 bénéficiaires,
 - ❖ Dans l'Indre-et-Loire : 4 bénéficiaires.
- L'aide au soutien psychologique, à l'activité physique et à la diététique :
 - ❖ Dans l'Indre : 22 bénéficiaires,
 - ❖ Dans l'Indre-et-Loire : 12 bénéficiaires,
 - ❖ Dans le Loir-et-Cher : 2 bénéficiaires.

Le dispositif Programme Mal Etre en 2022

55 signalements pris en charge – 21 pour le département de l'Indre (11 NSA – 10 SA), 15 pour l'Indre-et-Loire (8 NSA – 7 SA) et 19 pour le Loir-et-Cher (10 NSA – 9 SA).

L'offre de service « Assurés en arrêt de travail » proposée en 2022

Afin d'accompagner les salariés et non salariés en arrêt de travail de plus de 30 jours et de favoriser le maintien dans l'emploi, un courrier ou courriel a été adressé à 916 assurés pour une mise à disposition du travailleur social de secteur. Suite à cette démarche, 60 assurés (soit 7% des personnes contactées) ont pris contact avec le service.

Les séjours vacances proposés en 2022

Deux séjours de vacances collectives proposés en 2022, 48 assurés sont partis au cours de l'année 2022.

C'est aussi le soutien logistique auprès de 4 familles pour des départs autonomes.

Nouveauté en 2022 : ce sont 16 jeunes qui sont partis dans le cadre du dispositif My Colo.

Les actions collectives proposées en 2022

54 assurés ont participé aux 7 actions collectives proposées par les travailleurs sociaux.

L'accompagnement social en MSA Berry-Touraine c'est aussi

- 3 610 assuré-e-s ont bénéficié d'au moins une prestation extralégale :
 - ❖ 377 assuré-e-s ont bénéficié d'au moins une prestation extralégale au titre « santé/handicap »
 - ❖ 2 018 assuré-e-s ont bénéficié d'au moins une prestation extralégale au titre « famille »
 - ❖ 1 315 assuré-e-s ont bénéficié d'au moins une prestation extralégale au titre « retraités »
- 704 secours ont été versés
- 1 238 familles ont bénéficié de chèques ANCV pour l'aide aux loisirs et aux vacances soit 2 535 enfants concernés (enfants de moins de 18 ans à charge en prestations familiales) ;
- 158 structures gestionnaires d'équipements d'accueil du jeune enfant ou de centres ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) ont perçu une PS (Prestation de Service).

2022, une reprise de la dynamique des territoires

L'adaptation de l'animation du réseau des élus

Après deux années de crise sanitaire, l'année 2022 a permis à la vie mutualiste de retrouver une dynamique plus importante avec plusieurs temps forts ponctués sur l'année.

Des temps nécessaires et importants pour faire vivre le réseau

d'élus, permettre d'avoir connaissance des actualités, des évolutions de la législation, et d'engager une dynamique pour mettre en place des actions sur les territoires.

Les principaux événements marquants de la vie mutualiste au titre de l'année 2022 ont été les suivants :

- Réunion des 16 échelons locaux pour la préparation de l'AG (janvier et février)
- Réunion des Présidents des Échelons Locaux (mars et août)
- Webinaire : « Développer son écoute » (2 participants)
- Assemblée Générale le 05 Mai 2022
- Réunion des 16 échelons locaux pour la préparation des actions (septembre)
- Formation CCMSA « Représenter la MSA » (14 participants)

ZOOM sur l'action commune

2022 a été marquée par le lancement d'une action commune à toutes les caisses de MSA. Pendant une semaine, du 1er au 9 octobre, des actions ont été déployées dans les territoires sur le thème de la souveraineté alimentaire :

- ❖ 15 actions
- ❖ 46 élus mobilisés
- ❖ 313 heures de bénévolat
- ❖ 963 participants

ZOOM sur l'action du Champ à l'assiette

Le déploiement de ce programme a débuté en 2021 avec plusieurs actions en faveur de la promotion santé et avec la collaboration des enseignantes et enfants des écoles de Rosnay et Migné, dans l'Indre, soit 45 élèves.

Elle a été portée par les délégués de l'échelon local « Brenne - Val de l'Indre ». L'objectif principal était de reconnecter l'alimentation et l'agriculture pour une alimentation durable et de qualité pour tous.

2022 fût la continuité de 2021 avec la poursuite de nombreux ateliers et actions sur le territoire ciblé, comme des Ateliers culinaires (cuisine, découverte des aliments), exposition « de l'Art à l'assiette », repas intergénérationnel à la cantine, visite à la ferme etc...

Inventifs, créatifs et dynamiques, les acteurs de la seconde édition du programme « Du Champ A l'Assiette » ont répondu avec succès au besoin essentiel d'accompagner les jeunes à choisir leur alimentation et devenir des consommateurs éclairés et engagés. Du Champ à l'assiette favorise les synergies entre acteurs, les partages de bonnes idées et l'approche globale de l'alimentation.



Les délégués en action sur les territoires

En 2022, un grand nombre d'actions a été réalisé avec 41 actions déployées sur le territoire Berry-Touraine (1 773 participants) contre 14 actions réalisées en 2021.

Les actions ont été diverses. Elles ont mis en valeur le partage, l'apprentissage, le vivre ensemble, la prévention et l'éducation à la santé.

- ❖ 175 délégués impliqués
- ❖ 1 735 heures de bénévolat réalisées

Rétrospectives des actions menées en 2022

Département de l'Indre

- ❖ 15 actions portées par 70 délégués dont 919 heures de bénévolat

Cap'Handi retraite - Ma retraite j'en profite - Plants solidaires - Village santé - Lutte contre l'Ambrosie - Tout sur la prostate - Apéro Jazz en campagne - Caquetage et autres gloussement à la résidence - Octobre rose en pays - Caravane de l'habitat - Service sanitaire - Formation 1er secours en santé mentale - Noël solidaire - Apéro Jazz (bilan du champ à l'assiette) - Inauguration France Services et Ruralinette.

Département de l'Indre-et-Loire

- ❖ 13 actions portées par 58 délégués dont 516 heures de bénévolat

Ateliers numériques - Film promotionnel WebApp - Festival manger sain et local - Vivre ensemble en milieu rural - Les bons gestes au quotidien contre le gaspillage alimentaire - Le potager - Atelier cuisine anti gaspi - Ciné débat : alimentation de qualité pour tous - Journée départementale des MFR - Moments des apprentis - Ferme expo - Concours d'affiche pour le théâtre forum sur le harcèlement scolaire.

Département du Loir-et-Cher

- ❖ 13 actions portées par 47 délégués dont 300 heures de bénévolat

Aimer çà (la vie) - Comice agricole - Code de la route : rafraichir ses connaissances - Journées alimentation dans des collèges - Découverte de nos produits locaux - Expositions itinérantes dans un lycée - Balades culinaires - Ma retraite j'en profite - Formation « Les gestes qui sauvent » - Ciné débat alimentation - Noël solidaire.

Le soutien au territoire c'est aussi :

Des actions contribuant à l'appui...

....des familles, à travers :

- l'accompagnement financier des associations de médiation familiale pour un montant de 36 738 €,

- le partenariat avec 6 structures d'Animation de la Vie Sociale (soutien financier et accompagnement dans la mise en place d'actions),
- la participation à la construction d'actions d'accompagnement à la parentalité dans le cadre du Réseau d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité (REAAP) dans le département d'Indre et Loire,
- le déploiement du dispositif « Grandir en Milieu Rural » qui a permis de soutenir des projets visant la création ou l'amélioration des services à destination des familles vivant sur les territoires ruraux pour un montant global de 171 027€,
- le déploiement de deux Chartes Familiales (PNR Brenne dans l'Indre et CDC Loches Sud Touraine dans l'Indre et Loire),
- la signature de trois Conventions Territorial Global (CTG) avec les CAF et les acteurs de territoires sur les territoires de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire (37), de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37) et de la Communauté de Communes Perche et Haut Vendômois (41),
- la participation aux dispositifs des 1000 premiers jours dans les territoires du PNR Brenne (36) et en Pays-Loire-Touraine (37).

... des Jeunes, grâce à :

- la reconduction des Appels à Projets Jeunes dans les trois départements en partenariat avec les CAF et d'autres partenaires où 18 projets de jeunes ont été soutenus par la MSA,
- le déploiement de l'Appel à projet « Les Jeunes s'Engagent » en partenariat avec les MFR.

...des personnes âgées, à travers :

- l'accompagnement du réseau des MARPA du territoire Berry-Touraine,
- l'accompagnement financier du Bus numérique pour le déploiement d'action de sensibilisation au numérique,
- la participation aux Conférences de Financeurs dans le cadre d'Appel à projets commun « Actions Collectives – Prévention de la perte d'autonomie »,
- l'accompagnement financier des ateliers Equilibre et PEPS Eureka déployés par l'ASEPT Centre Val de Loire.
- la participation à la déclinaison du Plan national Antichute sur le territoire régional.

...des publics fragilisés, à travers :

- la participation active à des Contrats Locaux de Santé (PNR Brenne, Loches Sud Touraine, Territoires Vendômois).

....des partenaires locaux, avec :

- 50 subventions octroyées pour un montant global de 152 000€ dont 33 subventions de fonctionnement (participation financière pour le fonctionnement général des structures dont 7 nouveaux partenariats) et 17 sollicitations de structures pour les soutenir dans des projets spécifiques.

L'Offre de Services sur les Territoires

En complément de sa mission de service public, la MSA a créé au fil du temps des services répondant aux besoins des populations rurales et non plus seulement agricoles. Sans en être gestionnaire, car cette offre est portée par des structures juridiquement autonomes, la MSA veille à la cohérence du développement de ces services qui sont partie intégrante du Groupe MSA.

Ainsi, en 2022 :

- 610 seniors ont participé aux actions de prévention de l'autonomie réalisées par l'Asept Centre Val de Loire (Association Santé Education et Prévention sur les Territoires).
- 973 ont assisté au spectacle « Ma retraite, J'en Profite ».
- 7 307 personnes ont bénéficié du service de téléassistance délivré par les associations Présence Verte Touraine et Présence Verte Indre.
- 524 majeurs protégés ont été accompagnés par Msa Services Tutelles 36.
- 17 entreprises ont eu recours aux prestations d'accompagnement dans les fonctions support de gestion : ressources humaines, direction et autres assurées par MSA Services..

Pour plus d'informations, consulter les sites internet de ces structures :

<https://asept-centre-val-de-loire.fr/>

<https://www.presenceverte.fr/>

<https://msaservices-berry-touraine.fr/msa-service-tutelle-36/>

<https://msaservices-berry-touraine.fr>

 <p>Services à la personne</p>	 <p>Etablissements d'accueil pour les personnes âgées</p>	 <p>Mesures de protection juridique des majeurs</p>
 <p>Services aux professionnels</p>	 <p>Formation professionnelle</p>	 <p>Évaluation des besoins des personnes âgées</p>
 <p>Ingénierie Sociale</p>	 <p>Évaluation d'établissements sociaux et médico-sociaux</p>	 <p>Prévention Santé mieux vieillir</p>

Les relations de proximité

Dans le respect des engagements de la nouvelle COG et de son ambition de renforcement de l'offre de réponse omnicanale auprès de ses adhérents, la MSA Berry-Touraine a engagé en 2022 une nouvelle politique d'accueil. Celle-ci se traduit par davantage de proximité envers nos ressortissants avec une présence maintenue, voire renforcée, sur le territoire. Ainsi, la MSA Berry Touraine propose 16 points d'accueil sur l'ensemble de son territoire avec 3 sites principaux, 7 agences MSA dont 2 France Services, et des permanences régulières dans 6 France Services autres opérateurs.

La MSA Berry-Touraine a porté la création d'une nouvelle France Services à Romorantin, en partenariat avec la Sous-Préfecture.

En 2022, d'autres changements notables ont concerné la relation de proximité. Nous avons fait évoluer notre réponse téléphonique avec un nouveau scénario plus simple et cohérent, et une ligne dédiée aux professionnels de santé.

Nous poursuivons aussi notre dynamique proactive vers les adhérents avec la mise en place d'un nouveau parcours client à destination des adhérents affectés par le décès d'un proche.

Enfin, cette année a été l'occasion pour nos équipes de renforcer la transversalité et l'implication dans l'entreprise par la participation d'agents de la PFS au Challenge Relation de Service proposé par la Caisse Centrale.

Les relations avec les adhérents

Les modalités sont organisées autour de trois types de relation :

- échanges dématérialisés pour demandes ou envois de documents et pour échange d'informations simples,
- contacts téléphoniques ou accueil tout venant pour échange d'informations simples,
- accueil sur rendez-vous dès lors que le niveau de complexité le nécessite.

Les Échanges dématérialisés

26 163

messages adressés via le téléservice «Mes messages et mes réponses» (23 946 en 2021, soit + 8,47 %).

76 523

adhérents (particuliers et entreprises) sont abonnés à l'espace privé, dont 6 344 nouveaux abonnés en 2022 (- 7,72% par rapport à 2021).

La relation téléphonique (particuliers)

124 245

appels téléphoniques reçus pendant les horaires d'ouverture (contre 104 959 en 2021 soit +18,37%) avec un taux d'appels aboutis de 79% (85,36% en 2021). Nos résultats annuels sont pénalisés par un premier trimestre significativement en dessous de l'objectif COG.

Les dix motifs les plus fréquents d'appels sont :

- Arrêt de travail/Indemnités journalières
- Droits et mise à jour carte vitale
- Remboursements de soins
- Droit propre pour la retraite
- Droits et démarches santé
- Dossier logement
- Attestation carte vitale
- Mutation arrivée/départ pour le domaine prestations familiales
- Complémentaire santé solidaire (CSS)
- Dossier enfant pour le domaine prestations familiales

L'accueil physique

4 592

personnes reçues en accueil « tout venant » (contre 4 084 personnes en 2021, soit + 11,06%).

Les motifs les plus fréquents de venue à l'accueil sont :

- Le dépôt de pièces d'état civil, RIB et attestations de changement d'adresse.
- Le suivi d'une demande de prestations.
- Des demandes de renseignements sur les conditions et démarches pour obtenir une prestation Santé ou prestations familiales ou retraite.
- La demande d'un document (attestation carte vitale, relevé de carrière, décomptes santé, formulaires à compléter etc...).
- La constitution et le dépôt de pièces pour les dossiers santé, prestations familiales ou retraite.
- Des demandes d'explications.

3 417

personnes reçues en rendez-vous (contre 5 480 personnes en 2021 soit - 37,65 %).

L'accueil sur rendez-vous traite les situations les plus sensibles, 23 événements ou situations font l'objet de propositions de rendez-vous aux adhérents. Ils concernent les prestations santé, famille et retraite et permettent également d'accompagner les personnes en difficulté pour compléter seuls leurs dossiers ou éloignés du numérique pour effectuer leur démarche en ligne.

dont 346

assurés reçus en rendez-vous par un correspondant d'accueil MSA Berry-Touraine lors des permanences mensuelles dans les France Services.

958

assurés ont bénéficié d'un « rendez-vous prestations » (contre 1 030 en 2021 soit - 3,11 %).

A l'initiative de la MSA, le « rendez-vous prestations » permet d'effectuer un bilan complet de la situation de l'assuré afin de vérifier qu'il bénéficie de toutes les prestations auxquelles il peut prétendre, et de procéder à des régularisations si besoin.

L'affranchissement

- 65 895 plis expédiés (- 11,14 % par rapport à 2021).
- 222 940 plis reçus (+ 0,89% par rapport à 2021).
- 43 430 documents reçus via les Services en lignes.
- 2 581 documents reçus via le nouveau dispositif « envoyer un document » depuis l'application Ma MSA&Moi.

Le flux de courrier entrant se stabilise malgré l'augmentation des pièces transmises via les SEL et l'application.

Le Conseil en entreprise

1 288

entreprises rencontrées en 2022 (contre 1 367 en 2021 soit - 5,78%) par les conseillers pour enregistrer leurs affiliations ou modifier leurs statuts.

Les conseillers :

- assistent les futurs chefs d'entreprise dans leur démarche de création,

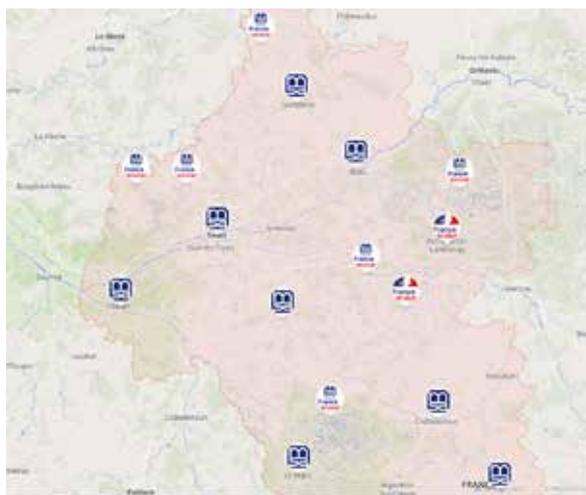
- effectuent un suivi particulier des créations de société,
- orientent et informent les adhérents et les chefs d'entreprises sur la protection sociale,
- aident les adhérents dans leurs démarches,
- animent des réunions d'information.

Les points d'accueil des adhérents

10

agences réparties dans l'Indre, l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher pour accueillir et renseigner les adhérents.

Retrouvez tous nos points d'accueil, nos horaires ainsi que les France Services du territoire Berry-Touraine sur notre site internet rubrique [Votre MSA / Nous contacter / Nous rencontrer](#)



Partenariat avec les France Services

Pour les adhérents désireux d'un contact y compris pour les démarches simples, la MSA a renforcé son partenariat avec les France Services qui, dans ses missions de services publics, assurent un premier niveau de conseil et d'orientation dans le domaine de la protection sociale (dépôt de pièces, aide au remplissage d'un dossier, demande de rendez-vous, accompagnement aux démarches dématérialisées...). Sur le territoire de la MSA Berry-Touraine 3 342 assurés MSA ont pu bénéficier de cet accompagnement (+102% par rapport à 2021).

Ouverte depuis 2 ans et co-portée par la MSA Berry-Touraine, la France Services de Valençay située dans l'espace Gâtines, se hisse à la 1ère marche du podium des France Services de l'Indre avec 5 517 demandes enregistrées en 2022 soit une évolution de +23% (par rapport à 2021).

En avril de cette même année, la MSA Berry-Touraine a ouvert une nouvelle France Services à Romorantin dans le Loir et Cher, et qui a déjà reçu 779 demandes sur l'année et poursuit sa progression.

Les téléservices

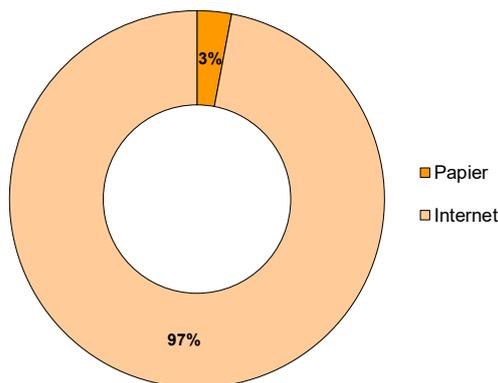
987 300

connexions à l'espace privé, soit une augmentation de près de 22 % par rapport à 2021.

Les services aux exploitants et employeurs

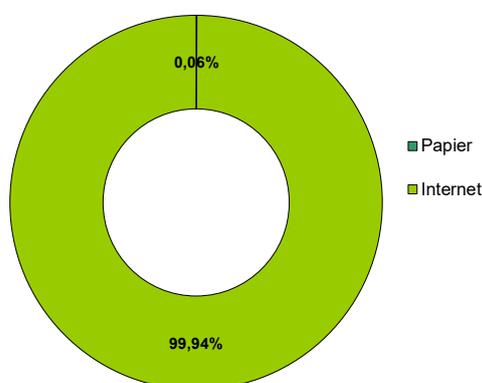
La MSA développe une politique de dématérialisation des déclarations pour répondre au mieux aux demandes des entreprises. La promotion de ces services réalisée depuis plusieurs années porte ses fruits. Quatre d'entre eux connaissent une utilisation en constante progression : la déclaration préalable à l'embauche (DPAE), le titre emploi simplifié agricole (TESA), la déclaration de salaires (DS) et la déclaration de revenus professionnels (DRP).

Déclarations uniques d'embauche



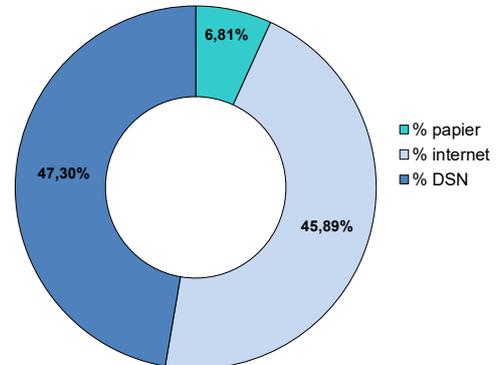
Sur 22 675 DPAE reçues, 22 063 ont été adressées par internet, représente 97,30 % contre 96,82 % en 2021.

Déclarations d'embauches et bulletins de salaires TESA



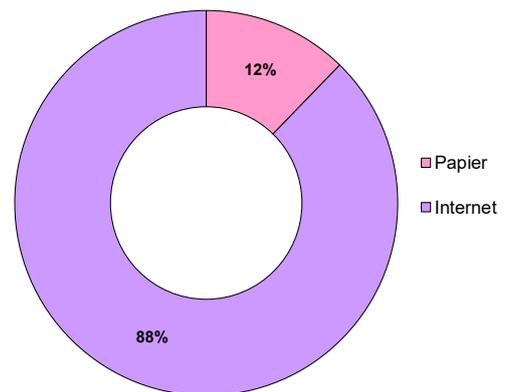
Sur 23 526 TESA reçus, 23 511 ont été adressées par internet, soit 99,94 % contre 99,98 % en 2021.

Déclarations de salaires



Sur 49 765 déclarations de salaires effectuées en 2022, 98,67% l'ont été sous forme dématérialisée contre 98,39 % en 2021. Parmi elles, 4 445 déclarations ont été saisies en ligne et 44 600 ont été transmises à la MSA au titre de la DSN.

Déclarations de revenus professionnels



Sur 11 791 déclarations de revenus professionnels effectuées en 2022, 87,72 % l'ont été sous forme dématérialisée contre 87,03 % en 2021.

Les services aux particuliers

En 2022, le nombre de particuliers disposant d'un espace privé se stabilise à 66 851 et le nombre de connexions à l'espace privé a augmenté de 5,28 % par rapport à 2021.

La MSA propose 69 téléservices pour les particuliers. Les 5 services les plus utilisés en 2021 sont :

- Consulter mes documents
- Prime d'activité : demande et déclaration trimestrielle
- Suivi de mes demandes de prestations
- Consultation des paiements santé
- Consultation des paiements prestations familiales

Pour connaître l'ensemble des services en ligne proposés par la MSA, rendez-vous sur : berry-touraine.msa.fr

La communication externe

12^{ème}

édition du livret « Services de proximité » publiée en 2022.

Ce livret propose chaque année, en plus d'informations pratiques sur l'entreprise, les coordonnées du personnel MSA qui exerce une activité sur le terrain. Il est disponible en téléchargement sur le site Internet berry-touraine.msa.fr

1 344 261

visites sur notre site internet en 2022.

Le site internet de la MSA Berry-Touraine est devenu depuis son lancement un média de plus en plus utilisé par les assurés agricoles.

161 606

connexions à l'appli mobile Ma MSA&moi en 2022.

**La MSA Berry-Touraine
à l'heure des réseaux sociaux !**



Suivez-nous sur les réseaux sociaux : Facebook, Twitter et LinkedIn et soyez informé(e) de nos actualités, informations ou événements !

Vous y trouverez les événements marquants de l'année 2022 en détails et en photos.

1 086 518

courriels envoyés en 2022.

Qu'il s'agisse d'informer ou de rappeler les échéances importantes aux employeurs, d'inviter nos assurés à une réunion d'information ou de les informer sur une nouvelle prestation, le courriel est un moyen simple, pratique et rapide de communiquer.

16 314

SMS

SMS envoyés en 2022.

Ce moyen de communication, a été utilisé en 2022 pour informer les adhérents des campagnes DRP, pour faire le rappel du règlement des cotisations non salarié...

108

articles ont été publiés par les médias à notre demande en 2022.



La gestion

Le compte de résultat

Le bilan général

Compte de résultat 2022 (en milliers d'euros)

Opérations administratives, Contrôle médical et Action Sanitaire et Sociale

DÉPENSES		RECETTES	
Frais de personnel	15 077		
Prestations Action Sanitaire Sociale	7 522	Produits des activités annexes	65
Autres dépenses de fonctionnement	3 752	Autres recettes	68
Dotations aux amortissements	755	Allocations CCMSA	26 500
Dotations aux provisions	-32	Reprises sur provisions	441
TOTAL GÉNÉRAL	27 074	TOTAL GÉNÉRAL	27 074
Résultat	0		

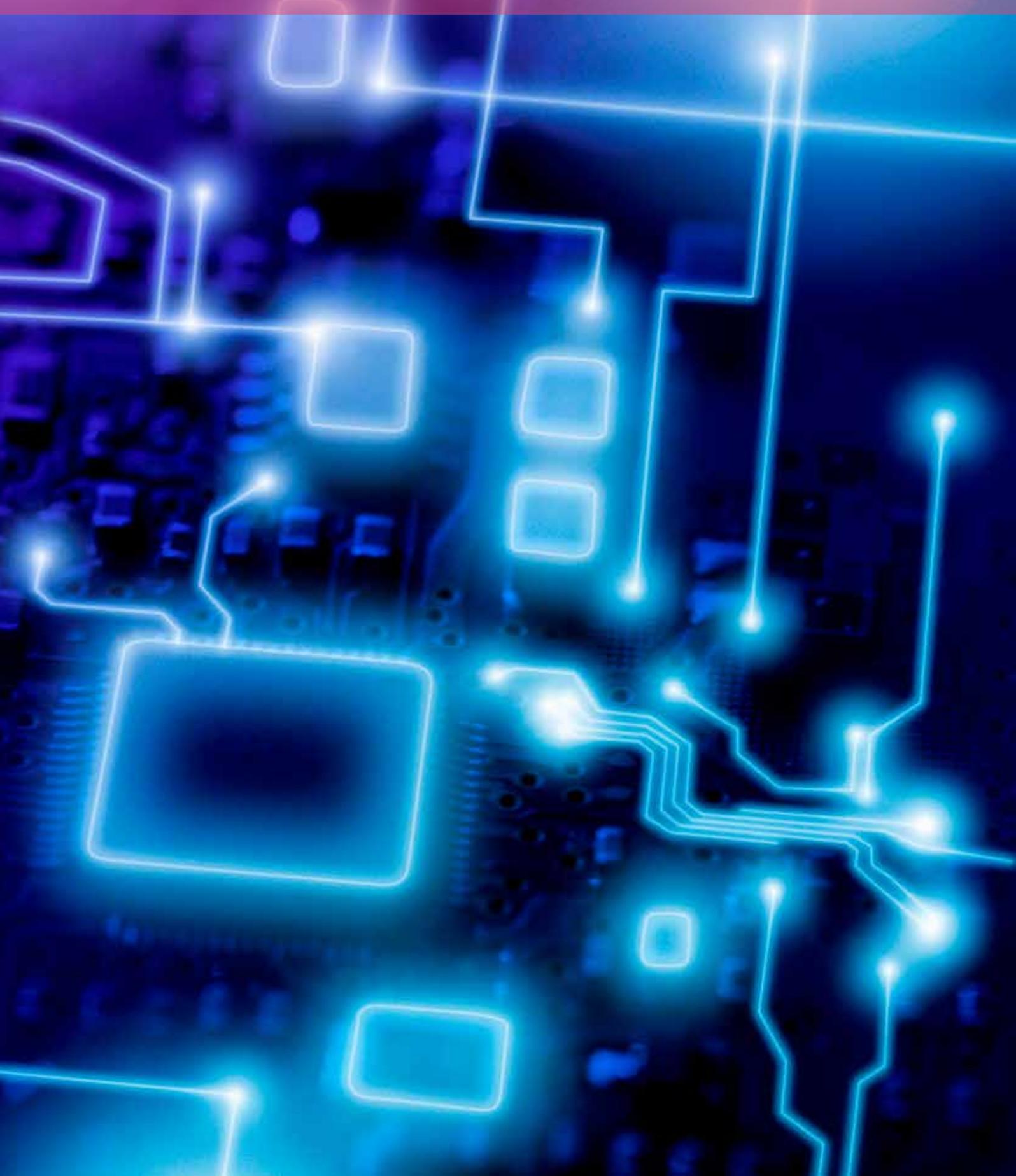
Médecine du travail

DÉPENSES		RECETTES	
Charges de personnel	1 238	Produits des activités annexes	109
Autres dépenses de fonctionnement	1 002	Autres recettes	18
Dotations aux amortissements	31	Allocations CCMSA	2 159
TOTAL GÉNÉRAL	2 271	TOTAL GÉNÉRAL	2 286
		Résultat	14

Bilan général au 31 décembre 2022 (en milliers d'euros)

ACTIF		PASSIF	
ACTIF IMMOBILISE		CAPITAUX PROPRES	
Immobilisations incorporelles	20	Réserves	
Immobilisations corporelles		Réserves médecine du travail	847
Terrains et constructions	7 155	Report à nouveau	199
Installations et matériels	1 071	Résultat	14
Immobilisations financières		Subvention d'investissement	94
Participations	478	Fonds de prévention	
Prêts	1 115		
Autres immobilisations	116		
		PROVISIONS	
		Provisions pour charges	12 200
ACTIF CIRCULANT		DETTES	
Créances d'exploitation		Dettes financières	9 859
Cotisants, créances douteuses et provisions	48 980	Dettes de cotisations	4 965
Autres créances	41 351	Dettes d'exploitation	72 108
TOTAL GÉNÉRAL	100 287	TOTAL GÉNÉRAL	100 287

Lexique



A

AAH : Allocation aux Adultes Handicapés
 ACS : Aide à la Complémentaire Santé
 ADMR : Aide à Domicile en Milieu Rural
 AFNCA : Association pour le Financement de la Négociation Collective en Agriculture
 AGFF : Association pour la Gestion du Fonds de Financement de l'AGIRC et de l'ARCCO
 AGIRC : Association Générale des Institutions de Retraite des Cadres
 AGRICA : Association de Gestion Regroupant les Institutions de Caisses Agricoles
 AGRIDIFF : Aides aux Agriculteurs en Difficulté
 ALD : Affection de Longue Durée
 AMM : Autorisation de Mise sur le Marché
 AMRF : Association des Maires Ruraux de France
 ANEFA : Association Nationale pour l'Emploi et la Formation en Agriculture
 AROMSAC : Association Régionale des Organismes de Mutualité Sociale Agricole du Centre
 ARRCO : Association pour le Régime de Retraite Complémentaire des salariés
 ARS : Agence Régionale de Santé
 ASA : Assurances Sociales Agricoles
 ASS : Action Sanitaire et Sociale
 ASEPT : Association de Santé d'Education et de Prévention sur les Territoires
 AVMA : Association de Vacances de la Mutualité Agricole

B

BAFA : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur de centre de vacances et de loisirs

C

CAMARCA : Caisse Mutuelle Autonome de Retraite Complémentaire Agricole
 CD : Comité Départemental de l'échelon local
 CSSCT : Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail

CMU : Couverture Maladie Universelle
 CMU-C : Couverture Maladie Universelle-Complémentaire
 CODAF : Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraude
 CPASS : Commission Paritaire de l'Action Sanitaire et Sociale
 CPSS : Comité de Protection Sociale des Salariés
 CPSNS : Comité de Protection Sociale des Non-Salariés
 CRA : Commission de Recours Amiable
 CRDS : Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale
 CSG : Contribution Sociale Généralisée
 CSP : Conseil Supérieur de la Pêche
 CUMA : Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole

D

DACS AGRI : Dispositif d'accompagnement spécifique des agriculteurs dans le cadre du plan de soutien exceptionnel à l'agriculture
 DREETS : Directions Régionales de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

E

EARL : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
 EBD : Examen de prévention Bucco Dentaire
 EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

F

FAC : Formation Animation Communication
 FAFSEA : Fonds national d'Assurance Formation des Salariés des exploitations et Entreprises Agricoles

G

GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

I

INRAE : Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'alimentation et l'Environnement

L

LFSS : Loi de Financement de la Sécurité Sociale

LUCEA : Lieu unique de cotisations des employeurs agricoles

LURA : Liquidation Unique des Retraites

M

MAFPA : Maison d'Accueil Familial pour Personnes Agées

MARPA : Maison d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie

MFR : Maison Familiale Rurale

MO : Maîtrise d'Ouvrage

MSR : Maison de Santé Rurale

O

ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

ONF : Office National de la Forêt

P

PAC EUREKA : Programme d'Activation Cérébrale EUREKA

PAJE : Prestation d'Accueil du Jeune Enfant

PDI : Plan Dentaire Institutionnel

PFA : Prestations Familiales

PREPARE : Prestation Partagée d'Education de l'Enfant

PROVEA : Association Prospectives, Recherches, Orientation et Valorisation de la gestion

PSEA : Plan de soutien exceptionnel à l'agriculture

R

RCO : Retraite Complémentaire Obligatoire

RP : Revenus Professionnels

RSA : Revenu de Solidarité Active

RSS : Really Simple Syndication ou Rich Site Summary. Un flux ou fil RSS permet à un utilisateur qui s'y est abonné de recevoir automatiquement les publications d'un site internet dans sa messagerie ou dans son lecteur RSS

S

SESAM Vitale : Système Electronique de Saisie de l'Assurance Maladie Vitale

SMA : Surface Minimale d'Assujettissement

SSIAD : Service de Soins Infirmiers A Domicile

SST : Santé-Sécurité au Travail

T

TCP : Taxe sur les Contributions de Prévoyance

TESA : Titre Emploi Simplifié Agricole

TMS : Trouble Musculo-Squelettique

TO/DE : Travailleur occasionnel / Demandeur d'emploi

U

UDAF : Union Départementale des Associations Familiales

UDASSAD : Union Départementale des Associations de Soins et Services A Domicile

UFSBD : Union Française pour la Santé Bucco Dentaire

URSSAF : Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales

Z

ZRR : Zone de Revitalisation Rurale



L'essentiel & plus encore



Les services en ligne

berry-touraine.msa.fr

► **100 % pratique**

Pas d'envoi de papier

Pas de frais postaux

Disponible 7j/7, 24h/24

► **100 % sécurisé**

Une connexion sécurisée par un mot de passe

Des données cryptées pour une sécurité maximale

Un accusé réception pour toute déclaration

MSA Berry-Touraine

19 avenue de Vendôme

CS 72301

41023 Blois Cedex

berry-touraine.msa.fr

berry-touraine.msa.fr/nous-contacter